DECEMBRE 2020

ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 DU PROJET DE PARC EOLIEN DU MONT DU TRANSET – E3 (23)

Tome 4.5 de l'étude d'impact sur l'environnement

Département : Creuse

Communes : Thauron et Mansat-la-Courrière

Maître d'ouvrage

NEOEN

Tome n° 4.5

Etude d'incidence

NATURA 2000

Réalisation de l'étude

encis environnement

Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET: 539 971 838 00013 - Code APE: 7112 B
Siège:Ester Technopole, 1 avenue d'Ester - 87 069 LIMOGES - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

NEOEN, développeur/opérateur de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur les communes de Thauron et Mansat-la-Courrière dans le département de la Creuse (23).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser l'étude d'incidence Natura 2000, pièce constitutive de la Demande d'Autorisation Unique.

Après avoir précisé le contexte règlementaire et la méthodologie utilisée, ce dossier présente les principales caractéristiques du projet éolien retenu.

Une présentation des différents sites Natura 2000 faisant l'objet de l'étude est ensuite réalisée. Enfin, le dossier présente l'évaluation détaillée des incidences du projet retenu sur ces sites Natura 2000.

Enfin, le cas échéant, une dernière partie décrit les mesures d'évitement, de réduction et de compensation inhérentes au projet.

Sommaire

Partie 1 : Cadre général du projet 7

1.1 Présentation du porteur de projet 9

1.2 Présentation des auteurs de l'étude 9

1.3 Présentation du site étudié 10

Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode 11

2.1 Cadre règlementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens 13

2.2 Cadre règlementaire de l'étude d'incidence Natura 2000 13

2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000 13

2.3.1 Aire d'étude utilisée 13

2.3.2 Méthode d'analyse des incidences 13

Partie 3 : Description du projet 15

Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés 19

4.1 Le réseau Natura 2000 21

4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée 21

4.2.1 Recensement des sites Natura 2000 21

4.2.2 Caractéristiques des sites Natura 2000 et groupes d'espèces à enjeu 23

Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000 25

5.1 ZSC de la Vallée du Taurion et affluents 27

5.1.1 Description de la zone 27

5.1.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles 27

5.1.3 Evaluation des incidences du projet éolien 28

5.2 ZSC de la Tourbière de l'étang du Bourdeau 30

5.2.1 Description de la zone 30

5.2.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles 30

5.2.3 Incidences du projet éolien 30

5.3 ZSC de la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents 31

5.3.1 Description de la zone 31

5.3.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles 31

5.3.3 Incidences du projet éolien 32

5.4 ZSC de la Forêt d'Epagne 34

5.4.1 Description de la zone 34

5.4.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles 34

5.4.3 Incidences du projet éolien 34

5.5 ZSC des Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière 36

5.5.1 Description de la zone 36

5.5.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles 36

5.5.3 Incidences du projet éolien 36

5.6 ZPS du Plateau de Millevaches 37

5.6.1 Description de la zone 37

5.6.2 Intérêt et espèces cibles 37

5.6.3 Evaluation des incidences du projet éolien 38

5.7 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000 43

Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction 45

Table des illustrations 49

Annexes 50

Partie 1 : Cadre général du projet

1.1 Présentation du porteur de projet

Le projet est développé par la société NEOEN pour le compte de la Centrale éolienne du Mont de Transet – E3, société dépositaire des permis de construire et société d'exploitation du parc éolien du Mont de Transet – E3.

Neoen est le Premier producteur indépendant français d'énergies renouvelables, Neoen développe, finance, et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable, solaire et éolienne, et de stockage, en France et à l'étranger.

Avec à ce jour environ 3600 MW en opération et en construction en France et à l'international, Neoen ambitionne de devenir l'un des trois principaux producteurs français d'électricité verte indépendants, et confirme son objectif pour 2021 : plus de 5 GW en opération et en construction en France et à l'international.

Destinataire	NEOEN
Interlocuteur	Bérénice VANPOULLE
Adresse	6 rue Ménars 75002 Paris
Téléphone	06 34 26 32 34

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études d'ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus d'une quinzaine années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques et autres infrastructures. En 2020, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation de plus 150 études d'impact sur l'environnement et d'une centaine de volets habitats naturels, faune et flore pour des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire).

Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 1, avenue d'ESTER 87 069 LIMOGES
Téléphone	05 55 36 28 39
Référent habitats naturels, flore et faune terrestre	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue
Référent avifaune	Amandine DESTERNES, Responsable d'études / Ornithologue
Référent chiroptère	Marie LABOURÉ, Responsable d'études / Ecologue
Coordination et correction de l'étude	Marie LABOURÉ, Responsable d'études / Ecologue
Version / date	Version Décembre 2020

1.3 Présentation du site étudié

La zone d'implantation potentielle du projet du Mont de Transet – E3 correspond au site d'implantation ayant été étudié dans le cadre du projet du Mont de Transet, déposé en 2017 et dont 5 éoliennes ont été autorisées en décembre 2019. Cette démarche permet d'analyser le territoire de manière cohérente et de prendre en compte l'adéquation de l'éolienne prévue dans le cadre du présent projet avec les 5 éoliennes précédemment autorisées.

Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé en région Limousin, dans le département de la Creuse, sur les communes de Thauron et Mansat-la-Courrière. Il est situé entre les deux bourgs respectivement à 2 kilomètres au sud-ouest du premier et à 500 mètres au nord-ouest du second.

Le site d'implantation potentielle est localisé dans un secteur à dominance sylvicole. On notera la présence de prairies sur la partie sud du site.

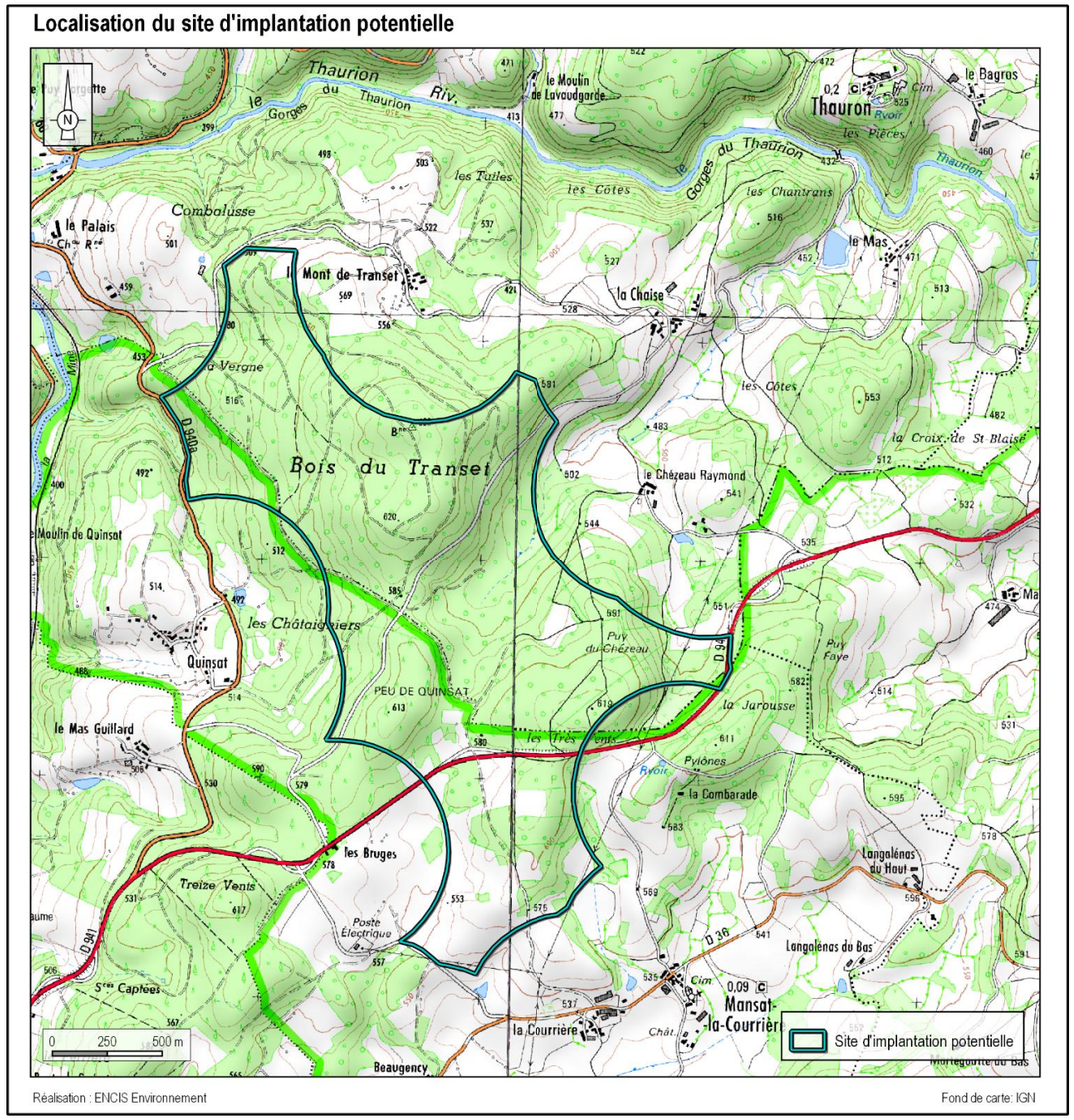

Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle

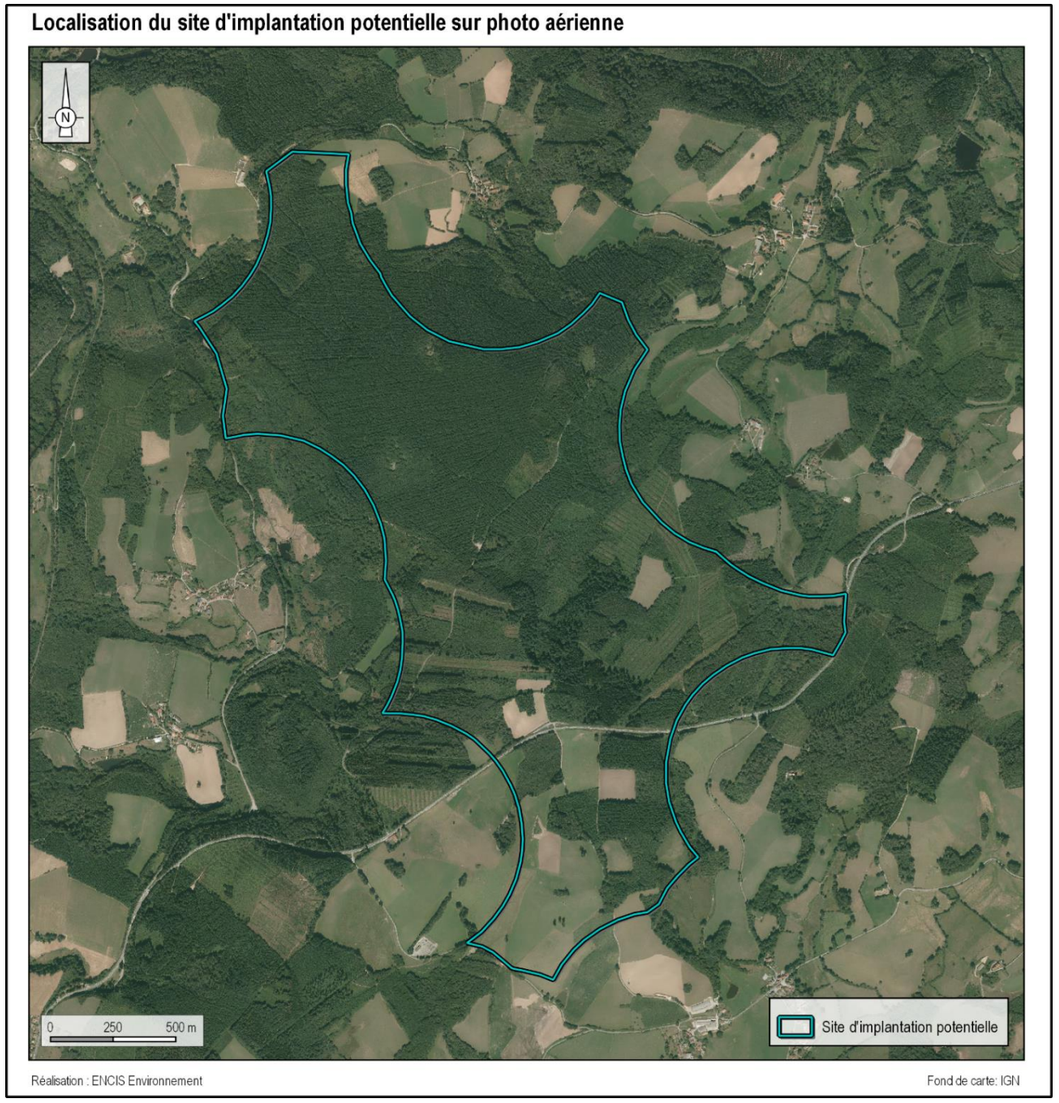

Carte 2 : Vue aérienne du site d'implantation potentielle

Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode

2.1 Cadre règlementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) d'Autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Les décrets n°2011-984 et 2011-985 du 23 août 2011, ainsi que les arrêtés du 26 août 2011 fixent les modalités d'application de cette loi et devront être prises en compte dans l'étude d'impact. Par ailleurs, l'article 145 de la loi n°2015 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la généralisation de l'Autorisation Unique sur l'ensemble du territoire national pour les parcs éoliens à partir du 1er novembre 2015. L'étude d'impact constitue une pièce du dossier d'Autorisation Unique.

Contenu de l'étude

Le contenu de l'étude d'impact est fixé par l'article L.122-3 du code de l'environnement. Le décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 vient préciser ce contenu. Sur la base de ces textes, le contenu de l'étude du milieu naturel est adapté à celui de l'étude d'impact complète. Ainsi le volet milieu naturel, faune et flore comporte les parties suivantes :

- cadrage général du projet (présentation du maître d'œuvre, des auteurs de l'étude et du site étudié),
- analyse des méthodes utilisées,
- analyse de l'état initial du milieu naturel,
- évaluation des variantes de projet envisagées,
- évaluation des impacts sur le milieu naturel,
- mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

2.2 Cadre règlementaire de l'étude d'incidence Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet éolien sur des sites NATURA 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites, conformément au décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences NATURA 2000 qui précise notamment que les travaux et projets soumis à une étude d'impact au titre des articles L 122-1 à L 122-3 et des articles R 122-1 à R 122-16 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites NATURA 2000 en application des articles L 414-4 à L414-7 et R414-19 à R414-26 du code de l'environnement. Pour cela, une présentation des sites NATURA 2000 concernés est faite, y compris une carte de situation par rapport au projet. De plus, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés est décrit, de même que les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites. Enfin, une analyse démontre si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000

2.3.1 Aire d'étude utilisée

Sur la base des recommandations du *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*[1], une **aire d'étude éloignée** a été mise en place (carte suivante).

Afin de déterminer les sites NATURA 2000 potentiellement affectés par le projet de parc éolien, nous avons déterminé un périmètre de 15 km autour de celui-ci. Cette distance permet de prendre en compte les déplacements éventuels des espèces patrimoniales citées dans les sites NATURA 2000 autour du projet.

2.3.2 Méthode d'analyse des incidences

L'analyse des incidences du projet retenu sur les sites Natura 2000 identifiés a été menée comme suit :

- référencement des sites Natura 2000 dans un rayon de 15 kilomètres autour du projet éolien (base de données des DREAL Nouvelle Aquitaine),
- présentation des enjeux par groupe d'espèces (flore, avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, entomofaune) et par paramètres environnementaux (hydrologie, continuités écologiques, enjeux de conservation sur le site Natura 2000),
- analyse des effets induits par le parc éolien sur les sites Natura 2000 (analyse en terme d'impact sur les milieux naturels présents) et les espèces prioritaires qui les occupent (espèces listées comme inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE) et qui ont justifié la création de la zone de conservation. Ainsi, les espèces étudiées sont celles listés dans le premier tableau d'espèces de la fiche descriptive de chaque Natura 2000 (listes présentes en annexes de ce document),
- conclusion quant aux incidences avérées,
- mesures mises en place pour y remédier (si l'étude conclut à une incidence avérée).

[1] Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de la Mer

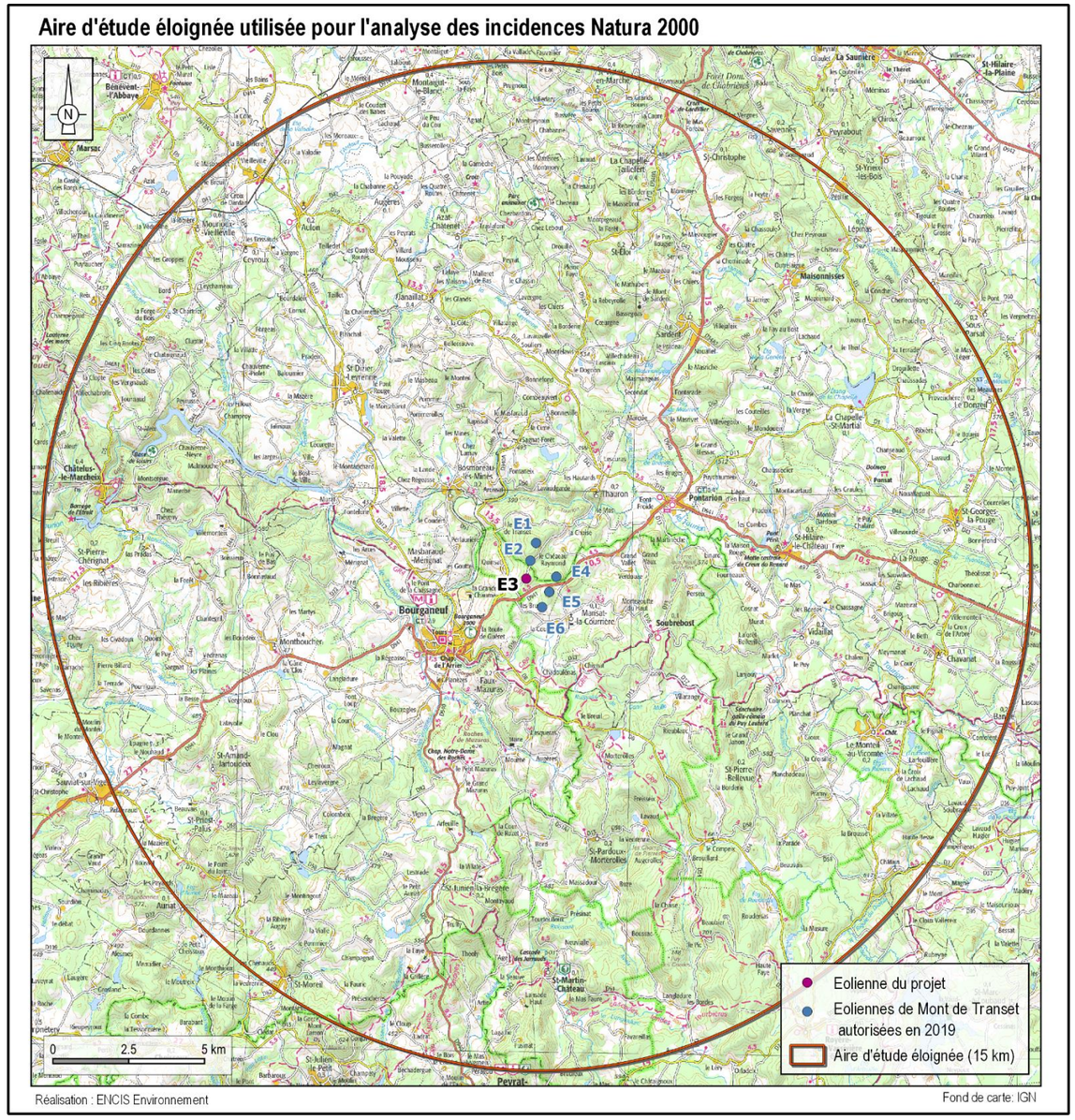

Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000

Partie 3 : Description du projet

Principales caractéristiques du projet de parc éolien

Le projet retenu est un parc d'une éolienne qui s'intègre dans un parc déjà autorisé de cinq éoliennes. Deux types d'éoliennes différents sont envisagés :

- des N117 de 3,6 MW du fabriquant Nordex. La nacelle de ces éoliennes se trouve à 91 m et elles ont un rotor de 117 m, soit une hauteur totale 149,5 m en bout de pale ;
- des V110 de 2,2 MW du fabriquant Vestas. La nacelle de ces éoliennes se trouve à 95 m et elles ont un rotor de 110 m, soit une hauteur totale de 150 m en bout de pale ;

Ainsi, la puissance totale du parc sera comprise entre 2,2 et 3,6 MW en fonction du modèle qui sera finalement installé. Le projet comprend également :

- l'installation d'un poste de livraison,
- la création de pistes,
- la création de plateformes,
- la création de liaisons électriques entre éoliennes et jusqu'au poste de livraison,
- le tracé de raccordement électrique jusqu'au domaine public.

Pour étudier les incidences du projet, il a été décidé de prendre en considération les caractéristiques techniques engendrant le plus d'impacts bruts (plus grand rotor, plus grande surface de plateforme, plus faible hauteur de nacelle, …). Le tableau suivant synthétise ces caractéristiques.

Nombre d'éoliennes	1 éolienne
Puissance du parc éolien	De 2,2 à 3,6 MW
Hauteur de l'éolienne	150 m en bout de pale (N117)
Diamètre du rotor	117 m (N117)
Hauteur du moyeu	91 m (N117)
Voies d'accès créées	1 143 m^2
Remblais et déblais	Environ 2 983 m^2
Plateformes de montage	Environ 3 602 m^2
Poste de livraison	1 poste de 36 m^2 sur une plateforme de 188 m^2
Raccordement électrique interne	Environ 62 m

Tableau 1 : Principales caractéristiques du projet de parc éolien

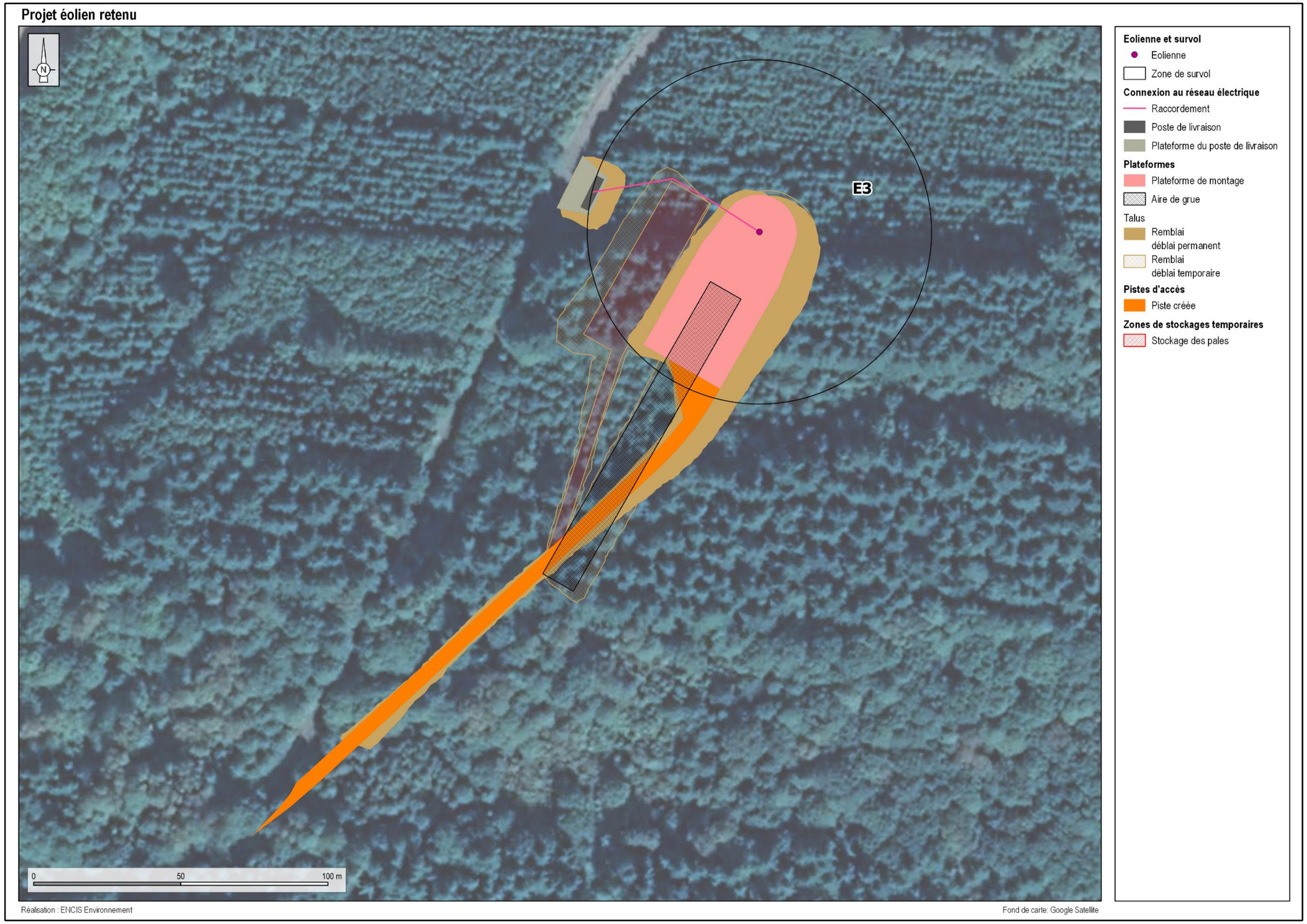

Carte 4 : Plan du projet de parc éolien du Mont du Transet – E3

Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés

4.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau est constitué de :

- sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979). Dans le cadre de l'application de la directive européenne du 6 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages, un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directives « Habitat » de 1992). La directive dite "Habitats" du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée

4.2.1 Recensement des sites Natura 2000

Dans un périmètre de 15 kilomètres autour des éoliennes, on recense cinq Zones Spéciales de Conservation :

ZSC	VALLEE DU THAURION ET AFFLUENTS
ZSC	TOURBIERE DE L'ETANG DU BOURDEAU
ZSC	VALLEE DE LA GARTEMPE ET AFFLUENTS
ZSC	FORET D'EPAGNE
ZSC	LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIVIERE

Une Zone de Protection Spéciale est également identifiée à moins de 15 kilomètres de la première éolienne.

ZPS	PLATEAU DE MILLEVACHES

Les cartes suivantes permettent de localiser les différents sites Natura 2000 recensés dans l'aire d'étude éloignée.

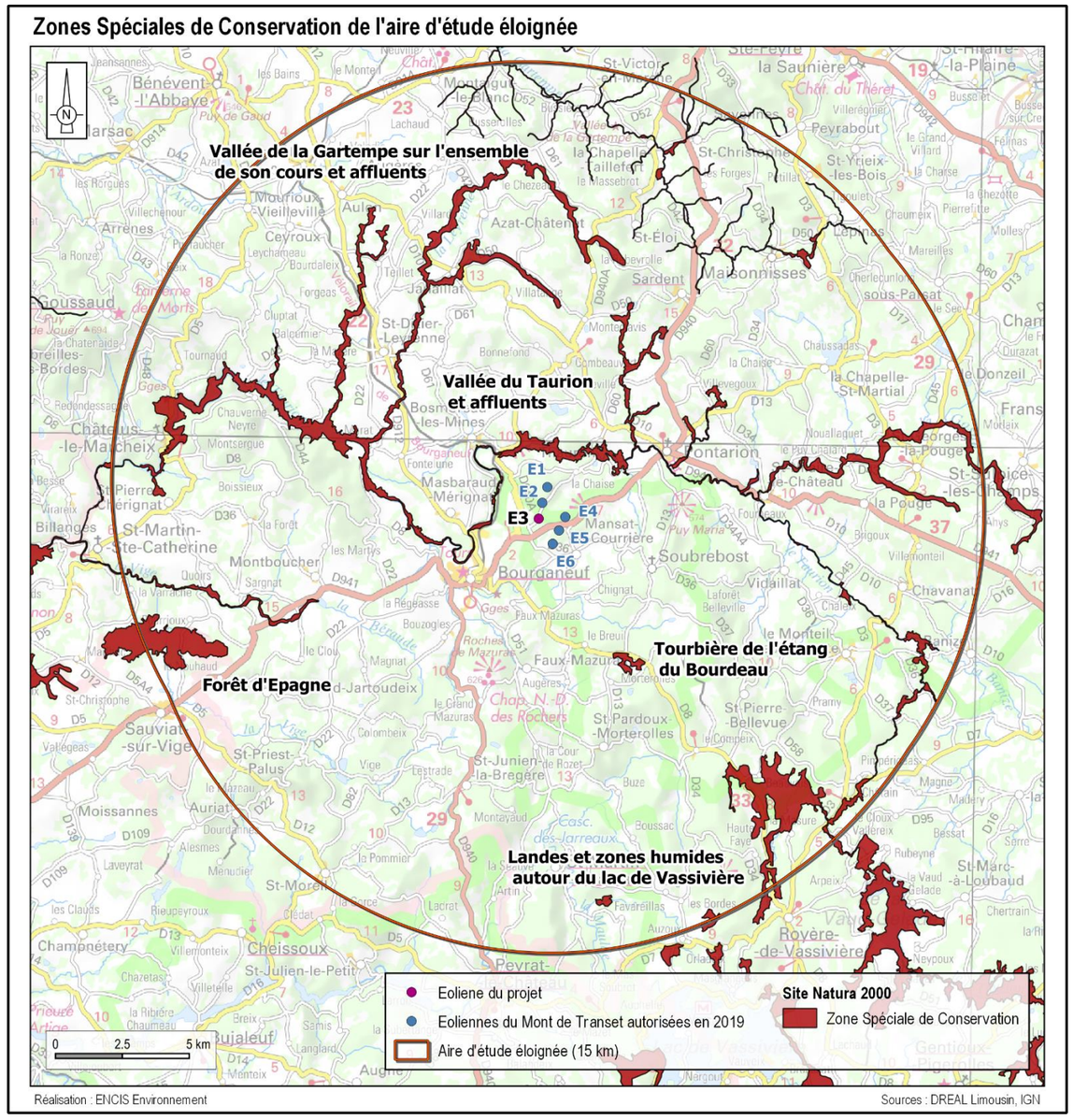

Carte 5 : Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée

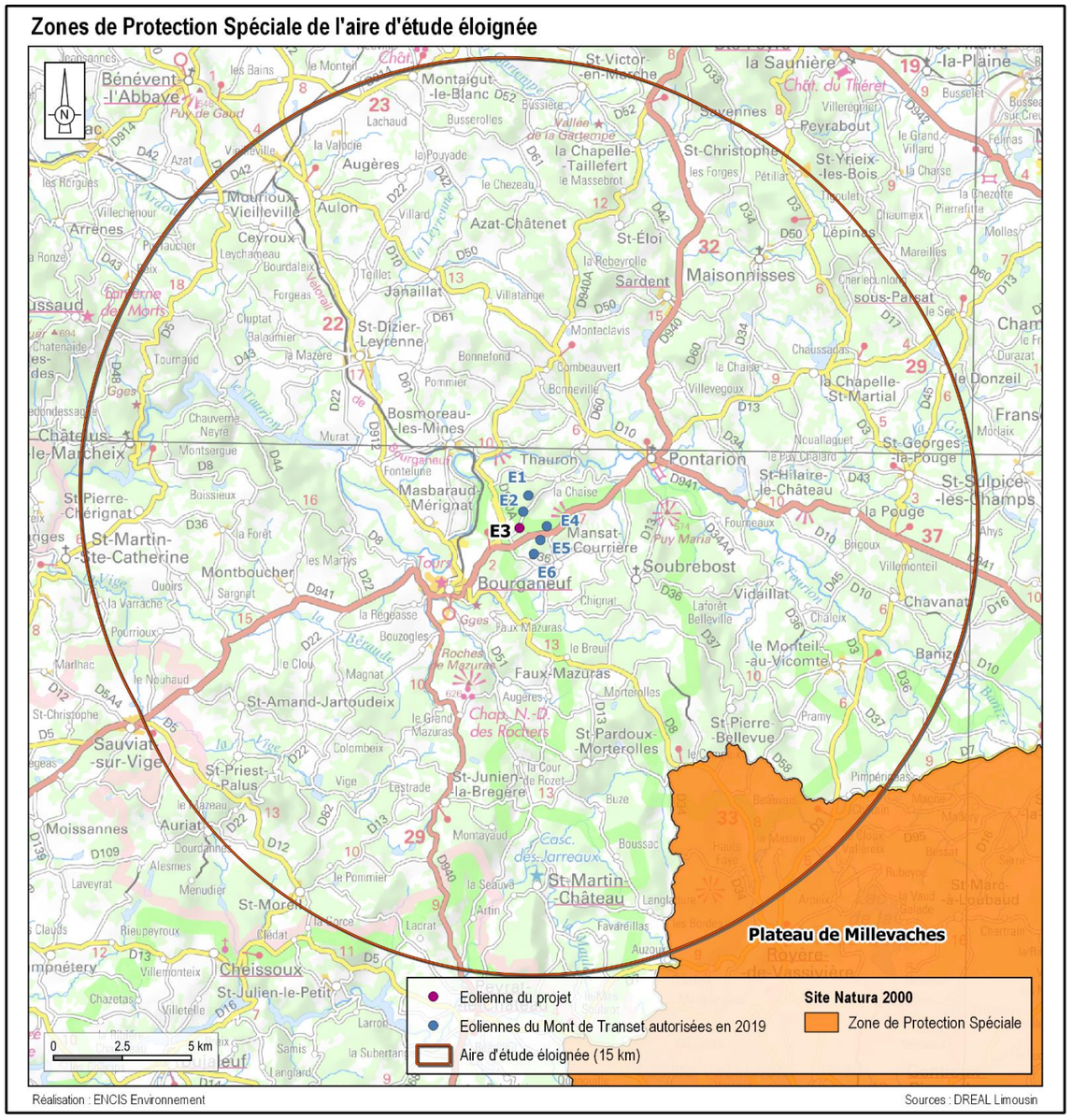

Carte 6 : Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée

4.2.2 Caractéristiques des sites Natura 2000 et groupes d'espèces à enjeu

Le tableau suivant présente une synthèse des différents sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée.

Y sont identifiés les différents ordres présentant une sensibilité.

Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance à l'éolienne de Mont de Transet – E3 (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone				
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptères	Faune terrestre
ZSC	VALLEE DU THAURION ET AFFLUENTS	FR7401146	5 000	1,7	X	X	X	X	X
ZSC	TOURBIERE DE L'ETANG DU BOURDEAU	FR7401125	39	5,8	X	X	-	-	X
ZSC	VALLEE DE LA GARTEMPE ET AFFLUENTS	FR7401147	3 562	10,3	X	X	X	X	X
ZSC	FORET D'EPAGNE	FR7401149	439	12,6	X	X	X	X	X
ZSC	LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIVIERE	FR7401145	798	14,3	X	X	X	-	X
ZPS	PLATEAU DE MILLEVACHES	FR7412003	65974	10,4	-	-	X	-	-

Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000

5.1 ZSC de la Vallée du Taurion et affluents

5.1.1 Description de la zone

Cette ZSC de 5 000 hectares, validée par l'arrêté du 27 mai 2009, se trouve à 1,6 km de l'éolienne de Mont de Transet – E3.

La vallée du Taurion présente une diversité biologique incomparable avec ses gorges sauvages et boisées, ses zones tourbeuses, ses landes sèches et ses pelouses. Plusieurs espèces végétales protégées sur le plan régional et national sont présentes sur le secteur. Sur le plan faunistique, plusieurs affluents du Taurion présentent des populations intéressantes d'écrevisses à pattes blanches et de moules perlières et enfin, la loutre est un hôte régulier des lieux.

5.1.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de forêts caducifoliées (40 %) et de marais (végétation de ceinture), bas-marais et tourbières (27 %). On y dénombre 20 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant).

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
4030	Landes sèches européennes
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7110	Tourbières hautes actives
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
91E0	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Le projet éolien du Mont du Transet – E3 étant situé en dehors de la zone Natura 2000, les risques de perturbation directe des habitats sont nuls. Nous nous intéressons donc ici aux espèces animales susceptibles d'aller fréquenter le futur parc éolien.

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 20 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, cinq ont été recensés lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Notons que le Lucane cerf-volant n'a pas été recensé sur le site du Mont du Transet – E3 mais que des habitats favorables y sont présents.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Plantes	1385	-	*Bruchia vogesiaca*		
	1831	Fluteau nageant	*Luronium natans*		
Poissons	1096	Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*		
	5315	Chabot commun	*Cottus perifretum*		
Invertébrés	1029	Mulette perlière	*Margaritifera margaritifera*		
	1032	Mulette épaisse	*Unio crassus*		
	1044	Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*		
	1065	Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*		
	1083	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*		
	1092	Ecrevisse à pieds blanc	*Austropotamobius pallipes*		
	6199	Ecaille chinée	*Euplagia quadripunctaria*		
Amphibiens	1193	Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*		
Mammifères	1355	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*		
	1303	Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	X	
	1304	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*		
	1305	Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*	X	

	1308	Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	X	X
	1310	Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersii*		
	1321	Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*		
	1323	Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii*	X	X
	1324	Grand Murin	*Myotis myotis*	X	

Tableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

5.1.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.1.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien du Mont du Transet – E3 se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.1.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Phase de construction

Les éoliennes seront implantées au sein du bassin versant du Taurion. Cependant, l'évaluation des impacts sur le milieu physique démontre une absence d'effet négatif notable dommageable sur la qualité des eaux du Taurion et de ses affluents (cf. rapport d'étude d'impact complet - Tome 4.4). On notera qu'aucune fondation ou plateforme de montage n'est située à moins de 1 000 m du Taurion ou de l'un de ses affluents. La nature du couvert végétal permet de plus de limiter les risques de transport de polluant De fait, le réseau hydrographique en aval des aménagements sera préservé et aucun effet notable dommageable sur la faune aquatique et la qualité des eaux du site Natura 2000 ne sera engendré par la phase de construction du parc éolien du Mont du Transet – E3.

Phase d'exploitation

Une fois le parc éolien mis en place, les risques de pollution du sol et des eaux sont très réduits. De fait, le réseau hydrographique en aval des aménagements sera préservé et aucun effet notable dommageable sur la faune aquatique et la qualité des eaux du site Natura 2000 ne sera engendré par la phase d'exploitation du parc éolien du Mont du Transet – E3.

La création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.1.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, quatre ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien du Mont du Transet – E3 : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Petit Rhinolophe, le Rhinolophe euryale et le Murin de Bechstein.

Barbastelle d'Europe

Le territoire de chasse de la Barbastelle d'Europe peut aller jusqu'à 5 km de rayon autour du gîte (Arthur et Lemaire 2015), bien que des maximas de 25 km aient été notés (in Rodriguez et al. 2014). Le projet éolien situé à 1,6 km de la ZSC se trouve donc inclus dans ce rayon d'action potentiel. Les individus contactés sur site proviennent possiblement de la population de cette ZSC.

Le risque de perte d'habitats de chasse de la population de cette ZSC est donc possible. Cependant, au vu du domaine vital des colonies de Barbastelle d'Europe et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, **il est vraisemblable que ces dérangements n'aient aucune incidence sur la population de la ZSC.**

La Barbastelle d'Europe a été contactée de nombreuses fois sur la zone d'implantation du projet. Elle pratique un vol habile et manœuvrable généralement à proximité de la végétation puisqu'elle explore principalement les canopées, les haies forestières et bocagères, les zones humides…Elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées où qu'une mesure d'arrêt préventif des éoliennes est prévue comme c'est le cas dans le cadre du projet du Mont de Transet – E3. **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc très réduit par les mesures de réduction mis en place.**

Grand Murin

Le Grand Murin a très peu été contacté au cours de l'ensemble des nuits d'inventaires ponctuels au sol sur la zone d'implantation potentielle.

Si le Grand Murin prospecte les milieux boisés et, bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km - maxima connus à 25 km - (Arthur et Lemaire 2015), le site est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC. Le risque d'abandon des zones de chasses en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien peut intervenir (Bach and

Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann et al. 2011), notamment pour cette espèce chassant entre autres à l'oreille. Au vu du domaine vital des colonies de Grand Murin et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, **il est vraisemblable que ce dérangement potentiel n'ait aucun effet sur la population de la ZSC.** En outre, peu de milieux occupés par l'implantation du parc éolien lui sont favorables en tant que terrain de chasse, **il est ainsi très probable qu'il n'y ait aucune incidence en termes de perte d'habitat pour la population de la ZSC.**

Le Grand murin se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez et al. 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (6 cas en Europe dont 2 en France) mais ces hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est d'autant plus faible que des mesures de réduction ont été mises en place pour limiter les risques de collision.**

Petit Rhinolophe

Un gîte de transit (maison) a été identifié. En outre, aucun contact avec l'espèce au détecteur d'ultrasons n'a eu lieu, probablement par les difficultés à enregistrer cette espèce en ultrason (faible émission). Le rayon moyen de chasse du Petit Rhinolophe est de 2,5 km autour du gîte (Arthur et Lemaire 2015), le projet éolien situé à 1,6 km de la ZSC se trouve donc dans ce rayon d'action potentiel.

Le Petit Rhinolophe est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction n'implique pas de rupture de connectivité et ne nuira donc pas à ses déplacements. **Le risque de perte d'habitat sur la population de cette ZSC est donc nul.**

Le Petit Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude inférieure à 2 m du sol, **de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque de mortalité en phase d'exploitation**.

Rhinolophe euryale

Un unique contact acoustique a été établi avec le Rhinolophe euryale en chemin forestier.

A l'instar des autres rhinolophes, le même risque d'abandon des zones de chasses et donc des gîtes estivaux en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien pourrait intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann et al. 2011). En France, le Rhinolophe euryale prospecte ses terrains de chasse dans un rayon moyen de 5 km autour du gîte (Arthur et Lemaire 2015), le projet éolien situé à 1,6 km de la ZSC est donc compris dans ce rayon d'action potentiel. Le risque de dérangement par les émissions ultrasonores du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc très réduit par les mesures de réduction mis en place.

L'espèce est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction n'implique pas de rupture de connectivité ce qui ne nuira donc pas à ses déplacements. **Le risque de perte d'habitat sur la population de cette ZSC est donc nul.**

Il pratique un vol très proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude comprise entre 2 et 6 m du sol. En boisement en revanche il peut monter jusqu'à une vingtaine de mètres pour rechercher ses proies en canopée. **Il n'est donc que peu concerné par le risque éolien en phase d'exploitation.**

Murin de Bechstein

Le Murin de Bechstein a été contacté 11 fois dans les inventaires au sol.

C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte ; des maximas sont néanmoins connus à 5 km de distance du gîte (Arthur et Lemaire 2015). La destruction des habitats de chasse potentiels en phase de construction sur les habitats naturels du projet sont par ailleurs trop éloignés (2 km) pour qu'il y ait une incidence sur les populations de la ZSC.

Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait **qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes.**

En conclusion, la création du parc éolien du Mont du Transet – E3 n'aura aucun effet notable dommageable sur les mammifères patrimoniaux du site Natura 2000.

5.1.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescent est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

En conclusion, la création du parc éolien du Mont du Transet – E3 n'aura pas d'effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.2 ZSC de la Tourbière de l'étang du Bourdeau

5.2.1 Description de la zone

Cette ZSC de 39 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 5,8 km de l'éolienne de Mont de Transet – E3.

Située au nord de la montagne limousine, la tourbière de l'étang du Bourdeau est un exemple de tourbière en radeau flottant développée en queue d'étang. Elle recèle plusieurs espèces végétales protégées comme l'Andromède à feuilles de Polium dont elle constitue la limite ouest de l'aire de répartition.

5.2.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de marais (végétation de ceinture), bas-marais et tourbières (33 %), et de forêts caducifoliées (24 %). On y dénombre 7 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant).

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
6230	Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
7110	Tourbières hautes actives
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7140	Tourbières de transition et tremblantes
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion*)

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Le projet éolien du Mont du Transet – E3 étant situé en dehors de la zone Natura 2000, les risques de perturbation directe des habitats sont nuls. Nous nous intéressons donc ici aux espèces animales susceptibles d'aller fréquenter le futur parc éolien.

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, une espèce classée à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore a justifié la désignation du site Natura 2000.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Mammifères	1355	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*		

Tableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

5.2.3 Incidences du projet éolien

5.2.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien du Mont du Transet – E3 se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.2.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien du Mont du Transet – E3 ne présente aucune connectivité hydrographique avec la ZSC, épargnant ainsi cette dernière de tout risque de pollution directe via le réseau hydrographique.

Ceci permet de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (Loutre d'Europe).

En conclusion, la création du parc éolien du Mont du Transet – E3 n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.3 ZSC de la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

5.3.1 Description de la zone

Cette ZSC de 3 562 hectares, validée par les arrêtés du 13 avril 2007 et du 17 septembre 2008, se trouve à 10,3 km de l'éolienne de Mont de Transet – E3.

La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais, ce site dispose également d'habitats très intéressants en bon état de conservation.

5.3.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué d'eaux douces intérieures (55 %) et de forêts caducifoliées (30 %). On y dénombre 13 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant).

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
4030	Landes sèches européennes
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
91E0	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 22 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, quatre ont été recensés lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Enfin, le Lucane cerf-volant n'a pas été recensé sur le site du Mont du Transet – E3 mais des habitats favorables y sont présents.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Poissons	1095	Lamproie marine	*Petromyzon marinus*		
	1096	Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*		
	1106	Saumon atlantique	*Salmo salar*		
	5315	Chabot commun	*Cottus perifretum*		
Invertébrés	1029	Moule perlière	*Margaritifera margaritifera*		
	1032	Mulette épaisse	*Unio crassus*		
	1041	Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii*		
	1044	Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*		
	1060	Cuivré des marais	*Lycanea dispar*		
	1065	Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*		
	1083	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*		
	1084	Pique-prune	*Osmoderma eremita*		
	1088	Grand Capricorne	*Cerambyx verdo*		
	1092	Ecrevisse à pieds blanc	*Austropotamobius pallipes*		
Amphibiens	1193	Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*		
Mammifères	1337	Castor d'Europe	*Castor fiber*		
	1355	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*		
	1303	Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	X	

	1304	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*		
	1308	Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	X	X
	1323	Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii*	X	X
	1324	Grand Murin	*Myotis myotis*	X	

Tableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

5.3.3 Incidences du projet éolien

5.3.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien du Mont du Transet – E3 se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.3.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien du Mont du Transet – E3 est situé en dehors du bassin versant de la Gartempe, épargnant ainsi cette dernière de tout risque de pollution directe via le réseau hydrographique.

Ceci ajouté à la distance entre les deux sites, permet de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (Saumon atlantique).

5.3.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, quatre ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien du Mont du Transet – E3 : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Petit Rhinolophe et le Murin de Bechstein.

Barbastelle d'Europe

Le territoire de chasse de la Barbastelle d'Europe peut aller jusqu'à 5 km de rayon autour du gîte (Arthur et Lemaire 2015), bien que des maximas de 25 km aient été notés (in Rodriguez et al. 2014). Le parc éolien situé à environ 10 km de la ZSC se trouve donc potentiellement inclus dans ce rayon d'action potentiel. Les individus contactés sur site proviennent possiblement de la population de cette ZSC.

Le risque de perte d'habitats de chasse de la population de cette ZSC est donc possible. Cependant, au vu du domaine vital des colonies de Barbastelle d'Europe et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, **il est vraisemblable que ces dérangements n'aient aucune incidence sur la population de la ZSC.**

La Barbastelle d'Europe a été contactée de nombreuses fois sur la zone d'implantation du projet. Elle pratique un vol habile et manœuvrable généralement à proximité de la végétation puisqu'elle explore principalement les canopées, les haies forestières et bocagères, les zones humides…Elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées où qu'une mesure d'arrêt préventif des éoliennes est prévue comme c'est le cas dans le cadre du projet du Mont de Transet – E3. **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc très réduit par les mesures de réduction mis en place.**

Grand Murin

Le Grand Murin a très peu été contacté au cours de l'ensemble des nuits d'inventaires ponctuels au sol sur la zone d'implantation potentielle.

Si le Grand Murin prospecte les milieux boisés et, bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km - maxima connus à 25 km - (Arthur et Lemaire 2015), le site est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC. Le risque d'abandon des zones de chasses en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien peut intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann et al. 2011), notamment pour cette espèce chassant entre autres à l'oreille. Au vu du domaine vital des colonies de Grand Murin et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, **il est vraisemblable que ce dérangement potentiel n'ait aucun effet sur la population de la ZSC.** En outre, peu de milieux occupés par l'implantation du parc éolien lui sont favorables en tant que terrain de chasse, **il est ainsi très probable qu'il n'y ait aucune incidence en termes de perte d'habitat pour la population de la ZSC.**

Le Grand murin se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez et al. 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (6 cas en Europe dont 2 en France) mais ces hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est d'autant plus faible que des mesures de réduction ont été mises en place pour limiter les risques de collision.**

Petit Rhinolophe

Un gîte de transit (maison) a été identifié. En outre, aucun contact avec l'espèce au détecteur d'ultrasons n'a eu lieu, probablement par les difficultés à enregistrer cette espèce en ultrason (faible émission). Le rayon moyen de chasse du Petit Rhinolophe est de 2,5 km autour du gîte (Arthur et Lemaire

2015), le parc éolien situé à environ 10 km de la ZSC se trouve donc en dehors dans ce rayon d'action potentiel. **L'incidence du projet sur la population de la ZSC est donc nulle tant en termes de perte d'habitats que de risque de mortalité par collision.**

Murin de Bechstein

Le Murin de Bechstein a été contacté 11 fois dans les inventaires au sol.

C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte ; des maximas sont néanmoins connus à 5 km de distance du gîte (Arthur et Lemaire 2015). Le parc éolien situé à environ 10 km de la ZSC se trouve donc en dehors dans ce rayon d'action potentiel. **L'incidence du projet sur la population de la ZSC est donc nulle tant en termes de perte d'habitats que de risque de mortalité par collision.**

En conclusion, la création du parc éolien du Mont du Transet – E3 n'aura aucun effet notable dommageable sur les mammifères patrimoniaux du site Natura 2000.

5.3.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescent est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

En conclusion, la création du parc éolien du Mont du Transet – E3 n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.4 ZSC de la Forêt d'Epagne

5.4.1 Description de la zone

Cette ZSC de 439 hectares, validée par l'arrêté du 22 août 2006, se trouve à 12,6 km de l'éolienne de Mont de Transet – E3.

Située sur un plateau dont l'altitude est comprise entre 400 et 500m et traversée par la rivière la Vige, la forêt d'Epagne forme un ensemble forestier important et intéressant notamment grâce à son substrat basique (gabbro) qui représente une situation tout à fait originale dans une région aux sols acides et qui permet l'accueil d'un cortège spécifique remarquable.

Des espèces aquatiques remarquables sont présentes sur le site : Lamproie de Planer et Chabot. Ces espèces sont considérées comme des indicateurs biologiques de la bonne qualité des eaux. La Loutre d'Europe est également bien présente.

Plusieurs espèces de chauves-souris fréquentent le site comme par exemple le Grand murin et le Petit rhinolophe qui chassent dans les bocages, les praires extensives et les forêts de feuillus âgés. On note également la présence de la Barbastelle d'Europe et du Murin à oreilles échancrées.

Les arbres creux et le bois mort sont fréquentés par le Lucane cerf-volant.

5.4.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de forêts caducifoliées (89 %). On y dénombre 6 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant).

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
91E0	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

Tableau 9 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 10 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, trois ont été recensés lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Le Lucane cerf-volant n'a pas été recensé sur le site du Mont du Transet – E3 mais des habitats favorables y sont présents.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Poissons	1096	Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*		
	5315	Chabot commun	*Cottus perifretum*		
Invertébrés	1029	Mulette perlière	*Margaritifera margaritifera*		
	1083	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*		
Mammifères	1355	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*		
	1303	Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*		
	1308	Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	X	X
	1321	Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*		
	1323	Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii*	X	X
	1324	Grand Murin	*Myotis myotis*	X	

Tableau 10 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

5.4.3 Incidences du projet éolien

5.4.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien du Mont du Transet – E3 se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.4.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien du Mont du Transet – E3 est situé en dehors du bassin versant de la Vige, épargnant ainsi cette dernière de tout risque de pollution directe via le réseau hydrographique.

Ceci permet de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (Lamproie de Planer notamment).

5.4.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, quatre ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien du Mont du Transet – E3 : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin et le Petit Rhinolophe.

Barbastelle d'Europe

Le territoire de chasse de la Barbastelle d'Europe peut aller jusqu'à 5 km de rayon autour du gîte (Arthur et Lemaire 2015), bien que des maximas de 25 km aient été notés (in Rodriguez et al. 2014). Le parc éolien situé à 12,6 km de la ZSC se trouve donc potentiellement inclus dans ce rayon d'action potentiel. Les individus contactés sur site proviennent possiblement de la population de cette ZSC.

Le risque de perte d'habitats de chasse de la population de cette ZSC est donc possible. Cependant, au vu du domaine vital des colonies de Barbastelle d'Europe et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, **il est vraisemblable que ces dérangements n'aient aucune incidence sur la population de la ZSC.**

La Barbastelle d'Europe a été contactée de nombreuses fois sur la zone d'implantation du projet. Elle pratique un vol habile et manœuvrable généralement à proximité de la végétation puisqu'elle explore principalement les canopées, les haies forestières et bocagères, les zones humides… Elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées où qu'une mesure d'arrêt préventif des éoliennes est prévue comme c'est le cas dans le cadre du projet du Mont de Transet – E3. **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc très réduit par les mesures de réduction mis en place.**

Grand Murin

Le Grand Murin a très peu été contacté au cours de l'ensemble des nuits d'inventaires ponctuels au sol sur la zone d'implantation potentielle.

Si le Grand Murin prospecte les milieux boisés et, bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km - maxima connus à 25 km - (Arthur et Lemaire 2015), le site est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC. Le risque d'abandon des zones de chasses en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien peut intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann et al. 2011), notamment pour cette espèce chassant entre autres à l'oreille. Au vu du domaine vital des colonies de Grand Murin et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, **il est vraisemblable que ce dérangement potentiel n'ait aucun effet sur la population de la ZSC.** En outre, peu de milieux occupés par l'implantation du parc éolien lui sont favorables en tant que terrain de chasse, **il est ainsi très probable qu'il n'y ait aucune incidence en termes de perte d'habitat pour la population de la ZSC.**

Le Grand murin se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez et al. 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (6 cas en Europe dont 2 en France) mais ces hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est d'autant plus faible que des mesures de réduction ont été mises en place pour limiter les risques de collision.**

Petit Rhinolophe

Un gîte de transit (maison) a été identifié. En outre, aucun contact avec l'espèce au détecteur d'ultrasons n'a eu lieu, probablement par les difficultés à enregistrer cette espèce en ultrason (faible émission). Le rayon moyen de chasse du Petit Rhinolophe est de 2,5 km autour du gîte (Arthur et Lemaire 2015), le parc éolien situé à 12,6 km de la ZSC se trouve donc en dehors dans ce rayon d'action potentiel. **L'incidence du projet sur la population de la ZSC est donc nulle tant en termes de perte d'habitats que de risque de mortalité par collision.**

En conclusion, la création du parc éolien du Mont du Transet – E3 n'aura aucun effet notable dommageable sur les mammifères patrimoniaux du site Natura 2000.

5.4.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescent est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

En conclusion, la création du parc éolien du Mont du Transet – E3 n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.5 ZSC des Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière

5.5.1 Description de la zone

Cette ZSC de 798 hectares, validée par l'arrêté du 26 décembre 2008, se trouve à 14,3 km de l'éolienne de Mont de Transet – E3.

Au cœur de la montagne limousine, le lac de Vassivière (retenue de plus de 1000 ha) est entouré d'espaces naturels remarquables sur le plan biologique et paysager qui sont composés de vastes zones tourbeuses associant landes et pelouses. Plusieurs espèces végétales protégées (sur le plan national ou régional) sont présentes sur le secteur. Ce site est un des plus diversifiés de la région Limousin.

5.5.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de marais (végétation de ceinture), bas-marais et tourbières (24 %), de forêts caducifoliées (23 %) et de landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phryganade (20%). On y dénombre 10 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant).

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
4030	Landes sèches européennes
5130	Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
6230	Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
7110	Tourbières hautes actives
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*
91D0	Tourbières boisées
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion*)

Tableau 11 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 4 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, aucune n'a été recensée lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Plantes	1385	-	*Bruchia vogesiaca*		
Invertébrés	1065	Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*		
	1083	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*		
Mammifères	1355	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*		

Tableau 12 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

5.5.3 Incidences du projet éolien

5.5.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien du Mont du Transet – E3 se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.5.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescent est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

En conclusion, la création du parc éolien du Mont du Transet – E3 n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.6 ZPS du Plateau de Millevaches

5.6.1 Description de la zone

Cette ZPS de 65 974 hectares, validée par l'arrêté du 25 avril 2006, se trouve à 10,4 km de l'éolienne de Mont de Transet – E3.

La ZPS « Plateau de Millevaches » est localisée sur la montagne Limousine, l'avant-poste occidental du Massif Central. Le climat arrosé de ce secteur explique l'existence d'un réseau hydrographique développé ainsi que de tourbières et de marais. Sur ce territoire, les espaces boisées (résineux et feuillus) alternent avec des espaces plus ouverts (pelouses sèches, prairies, terres arables) et semi-ouverts (landes sèches, fourrés). Au total, 51 espèces d'intérêt communautaire fréquentent cette ZPS tout au long de l'année (tableau ci-contre).

5.6.2 Intérêt et espèces cibles

Pendant la période de reproduction, les boisements contenus dans le périmètre de la ZPS « Plateau de Millevaches » servent d'habitats de reproduction pour des rapaces diurnes tels que le Circaète Jean-le-blanc, le Milan noir et la Bondrée apivore. La Chouette de Tengmalm, quant à elle, est une espèce de forêt d'altitude. Celle-ci nidifie en faible effectif (2 à 10 couples) et de façon localisée dans les boisements de feuillus de la ZPS. Les espaces forestiers accueillent également le Pic noir et les clairières forestières, l'Engoulevent d'Europe. Parmi les espèces d'intérêt communautaire, seul le Martin pêcheur d'Europe occupe spécifiquement les eaux courantes du plateau. La Sarcelle d'hiver se reproduit, quant à elle, sur les étangs qui présentent une ceinture de végétation dense. Enfin, les zones ouvertes et semi-ouvertes qu'elles soient agricoles ou naturelles servent d'habitat de reproduction pour la Pie-Grièche écorcheur, l'Alouette lulu, le Vanneau huppé ou encore le Busard Saint-Martin. Celles-ci constituent pareillement des zones de chasse privilégiées pour l'ensemble des rapaces diurnes nicheurs précités.

Lors des périodes de migrations, la ZPS « Plateau de Millevaches » est localisée, comme une majeure partie du Limousin, dans le couloir principal de migration (printemps et automne) de la Grue cendrée. Elle est également située sur le couloir de transit migratoire du Milan royal qui est concentré sur les reliefs du centre et de l'est de la France. Ce territoire est ainsi survolé régulièrement et en nombre par ces deux espèces mais également par de nombreuses espèces migratrices plus ou moins communes (Aigle botté, Balbuzard pêcheur, Cigognes noire et blanche, Gorgebleue à miroir, etc.). Aussi, au printemps et en été, des Vautours fauves et des Vautours moines venus des populations du sud du Massif Central, à la recherche de nourriture, viennent prospecter la ZPS.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Aigle botté	*Hieraaetus pennatus*	Migrateur	1-5 individus	Rare	Non significative
	Aigle royal	*Aquila chrysaetos*	Migrateur	1-2 individus	Très rare	Non significative
	Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*	Migrateur	1-10 individus	Commune	Inférieure ou égale 2 %
	Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	Nicheur	50-100 couples	Commune	Inférieure ou égale 2 %
	Busard cendré	*Circus pygargus*	Migrateur	1-10 individus	Rare	Non significative
	Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	Migrateur	1-20 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	Sédentaire	0-3 couples	Très rare	Inférieure ou égale 2 %
	Circaète Jean-le-blanc	*Circaetus gallicus*	Nicheur	5-15 couples	Rare	Inférieure ou égale 2 %
	Milan noir	*Milvus migrans*	Nicheur	10-20 couples	Commune	Inférieure ou égale 2 %
	Milan royal	*Milvus milvus*	Hivernant	1-10 individus	Rare	Non significative
			Migrateur	10 -100 individus	Commune	Inférieure ou égale 2 %
	Vautour fauve	*Gyps fulvus*	Migrateur	1-50 individus	Rare	Non significative
	Vautour moine	*Aegypius monachus*	Migrateur	1-5 individus	Rare	Non significative
Ansériformes	Fuligule milouin	*Aythya ferina*	Migrateur	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Fuligule milouinan	*Aythya marila*	Hivernant	1-2 individus	Très rare	Non significative
	Fuligule morillon	*Aythya fuligula*	Migrateur	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Harle piette	*Mergus albellus*	Hivernant	1-5 individus	Très rare	Non significative
	Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*	Nicheur	1-20 couples	Rare	Entre 2 et 15 %
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	Nicheur	190-390 couples	Commune	Inférieure ou égale 2 %
Charadriiformes	Barge rousse	*Limosa lapponica*	Migrateur	1-10 individus	Très rare	Non significative
	Bécasse des bois	*Scolopax rusticola*	Migrateur	-	Commune	Inférieure ou égale 2 %
	Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	Migrateur	10-100 individus		Inférieure ou égale 2 %
	Chevalier guignette	*Actitis hypoleucos*	Migrateur	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Chevalier sylvain	*Tringa glareola*	Migrateur	10-100 individus	Rare	Inférieure ou égale 2 %
	Combattant varié	*Philomachus pugnax*	Migrateur	1-10 individus	Très rare	Non significative
	Echasse balnche	*Himantopus himantopus*	Migrateur	1-10 individus	Rare	Non significative
	Guifette noire	*Chlidonias niger*	Migrateur	1-20 individus	Rare	Non significative
	Guiffette moustac	*Chlidonias hybridus*	Migrateur	1-20 individus	Très rare	Non significative
	Pluvier doré	*Pluvialis apricaria*	Migrateur	1-10 individus	Très rare	Non significative
	Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	Nicheur	0-5 couples	Rare	Inférieure ou égale 2 %
Ciconiiformes	Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	Migrateur	1-100 individus	Rare	Non significative
	Cigogne noire	*Ciconia nigra*	Migrateur	1-50 individus	Commune	Inférieure ou égale 2 %
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	Hivernant	11-100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Nicheur	0-20 couples	Présente	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	*Falco columbarius*	Hivernant	1-5 individus	Rare	Non significative
			Migrateur	1-10 individus	Commune	Inférieure ou égale 2 %
	Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	Hivernant	1-10 individus	Présente	Non significative
			Migrateur	1-10 individus	Commune	Inférieure ou égale 2 %
Gaviiformes	Plongeon arctique	*Gavia arctica*	Hivernant	1-5 individus	Très rare	Non significative
	Plongeon catmarin	*Gavia stellata*	Hivernant	1-5 individus	Rare	Non significative
	Plongeon imbrin	*Gavia immer*	Hivernant	1-5 individus	Rare	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	*Grus grus*	Migrateur	5 000- 20 000 individus	Commune	Inférieure ou égale 2 %
Passeriformes	Alouette lulu	*Lullula arborea*	Hivernant	100-5000 individus	Commune	Inférieure ou égale 2 %
			Nicheur	200-800 couples	Commune	Inférieure ou égale 2 %
	Bruant ortolan	*Emberiza hortulana*	Migrateur	1-10 individus	Rare	Non significative
	Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica*	Migrateur	1-10 individus	Rare	Non significative
	Pie-Grièche écorcheur	*Lanius collurio*	Nicheur	500-1000 couples	Commune	Inférieure ou égale 2 %
	Pipit rousseline	*Anthus campestris*	Migrateur	1-5 individus	Très rare	Non significative
Pélécaniformes	Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	Migrateur	1-10 individus	Rare	Non significative
	Grande Aigrette	*Egretta alba*	Hivernant	5-50 individus	Rare	Inférieure ou égale 2 %
	Héron pourpré	*Ardea purpurea*	Migrateur	1-10 individus	Rare	Non significative
Piciformes	Pic noir	*Dryocopus martius*	Sédentaire	50-100 couples	Commune	Inférieure ou égale 2 %
Podicipédiformes	Grèbe esclavon	*Podiceps auritus*	Hivernant	1-5 individus	Très rare	Non significative
Strigiformes	Chouette de Tengmalm	*Aegolius funereus*	Sédentaire	2-10 couples	Rare	Inférieure ou égale 2 %
	Grand-Duc d'Europe	*Bubo bubo*	Migrateur	1-2 individus	Très rare	Non significative
	Hibou des marais	*Asio flammeus*	Migrateur	1-2 individus	Très rare	Non significative

Tableau 13 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS du Plateau de Millevaches contactées sur site

5.6.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.6.3.1 Populations hivernantes

Parmi les espèces présentes en hiver dans la ZPS « Plateau de Millevaches », deux d'entre elles ont été contactées sur le site du futur parc éolien du Mont de Transet global. Il s'agit du Faucon pèlerin et du Milan royal. Notons qu'à l'exception de l'Alouette lulu et du Faucon Emerillon, le reste des espèces hivernantes sur la ZPS sont des oiseaux liés aux zones humides, notamment aux plans d'eau.

Faucon pèlerin

Le Faucon pèlerin fait partie des espèces sensibles aux éoliennes. Ses mœurs qui l'amènent à évoluer régulièrement à hauteur de pales ainsi que la petite taille de la population européenne sont à l'origine de ce classement. Pendant sa période de reproduction, le Faucon pèlerin chasse généralement dans les milieux ouverts à trois kilomètres en périphérie de son territoire (Working Group of German State Bird Conservancies, 2015). Son rayon d'action hors période de reproduction, probablement plus vaste, est moins connu. Il ne peut être exclu que les individus qui hivernent sur la ZPS « Plateau de Millevaches » fréquentent les environs de la future éolienne E3 en hiver. Néanmoins, compte tenue de la distance qui existe entre la ZPS et la future éolienne E3 (10,4 kilomètres), il est plus probable que les individus observés en hiver lors des inventaires avifaunistiques soient les individus qui se reproduisent dans les Gorges du Taurion, à plus de trois kilomètres de l'éolienne E3. Ainsi, l'occupation du site éolien par les individus de la ZPS sera plus ponctuelle et aléatoire d'une année sur l'autre. Compte tenu de cette occupation irrégulière ceux-ci seront vraisemblablement faiblement exposés aux risques de collisions avec les pales des éoliennes.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population hivernante de Faucon pèlerin de la ZPS « Plateau de Millevaches » est évaluée comme non significative.

Milan royal

Le Milan royal fait partie des espèces les plus impactées par le risque de collision (605 cas recensés selon Dürr, 2020) ce qui lui confère le plus haut niveau de sensibilité (4/4). Hors période de reproduction, le Milan royal fréquente ponctuellement les environs de la future éolienne E3 (deux contacts). Ainsi, cette espèce et notamment les individus hivernants sur la ZPS seront peu exposés aux risques de collisions (distance entre la ZPS et E3 importante). Ceci est d'autant plus vrai que l'éolienne E3 sera implantée dans un contexte forestier, habitats peu attractifs pour le Milan royal qui recherche plus régulièrement ses proies dans les espaces ouverts.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population hivernante du Milan royal de la ZPS « Plateau de Millevaches » est non significative.

Autres espèces non observées sur le site du projet de parc éolien du Mont du Transet – E3

Alouette lulu

L'Alouette lulu est une espèce de petite taille à faible rayon activité. Etant donnée la distance de l'éolienne par rapport à la ZPS « Plateau de Millevaches » (10,4 kilomètres), l'implantation d'éoliennes aura peu d'incidence sur la population hivernante d'Alouette lulu de la ZPS.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population hivernante d'Alouette lulu de la ZPS « Plateau de Millevaches » est non significative.

Martin-pêcheur d'Europe

Le Martin-Pêcheur d'Europe est un oiseau de petite taille qui fréquente essentiellement les cours d'eau, les mares et les étangs. Son domaine vital correspond généralement à une portion de rivière de 2 à 3 km qui peut aller jusqu'à 7 km pour les grands cours d'eau (Géroudet, 2010). Le réseau hydrographique est très développé entre la ZPS et la future éolienne E3. Ainsi, il ne peut être exclu que les individus de la ZPS se dispersent et fréquentent ses abords, notamment les Gorges du Taurion. Rappelons, toutefois que le projet sera distant de 10,4 kilomètres vis-à-vis de la ZPS. Cette distance réduira l'occurrence des visites des individus provenant de la ZPS. De plus, aucun milieu aquatique (mare, étang, ruisseau, etc.) n'existe à moins de 700 mètres de l'éolienne E3.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population hivernante de Martin-pêcheur de la ZPS « Plateau de Millevaches » est non significative.

Oiseaux d'eau rares et très rares

En hiver, le Fuligule Milouinan, le Harle piette, le Faucon émerillon, les trois espèces de plongeon, la Grande aigrette et le Grèbe esclavon sont des espèces rares à très rare sur la ZPS. De plus, à l'exception du Faucon émerillon et de la Grande Aigrette, ces espèces sont spécifiquement attachées aux zones aquatiques. Leurs présences dans la ZPS « Plateau de Millevaches » sont notamment liées à la présence de plans d'eau de taille importantes, notamment le lac de Vassivière. Seul la rivière Taurion est susceptible d'attirer certaines de ces espèces à proximité de l'éolienne E3. Néanmoins, celle-ci se trouve, au plus proche, à environ 1,7 km du pied de la future éolienne. Ainsi, cette distance importante entre E3 et le milieu aquatique le plus attractif couplé à la rareté de ces espèces dans la ZPS « Plateau de Millevaches » induiront une faible exposition de ces oiseaux aux risques de collisions avec les pales de l'éolienne E3.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur le Fuligule Milouinan, le Harle piette, le Faucon émerillon, les trois espèces de plongeon, la Grande aigrette et le Grèbe esclavon non significative.

5.6.3.2 Populations migratrices

Oiseaux d'eaux

Les oiseaux migrateurs qui se concentrent dans la ZPS « Plateau de Millevaches » pendant les saisons de migrations sont en partie des espèces liées aux zones humides. Une diversité notable d'espèces d'intérêt communautaire peut y séjourner lors de haltes migratoires parmi lesquelles des limicoles (Chevalier sylvain, Echasse blanche, Bécassine des marais, Combattant varié, Chevalier guignette, etc.), des ardéidés (Aigrette garzette), des ansériformes (Fuligule milouin, Fuligule morillon) ou encore la Guifette noire et la Guifette moustac, entre autres. Dans le cadre de l'état actuel de l'environnement du projet éolien du Mont du Transet global, aucune espèce liée aux espaces aquatiques inscrite à l'Annexe I n'a été contactée. La présence de nombreux plans d'eau sur la ZPS, sont à l'origine de la diversité de taxons présents. L'étendue d'eau la plus proche de E3 est localisée à environ 700 mètres, dans le hameau de Quinsat. Le Lac de Vassivière est, quant à lui, distant d'environ 18 kilomètres. Compte tenu de ces distances, les risques de chocs avec les pales des éoliennes seront réduits

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur les populations migratrices d'oiseaux d'eau de petite et moyenne taille de la ZPS « Plateau de Millevaches » est non significative.

Autres migrateurs en halte

Parmi la diversité d'espèces figurant à l'annexe I qui survolent ou se concentrent dans la ZPS « Plateau de Millevaches », aucune espèce n'a été contactée dans le cadre de l'état actuel de l'environnement du projet du parc éolien du Mont de Transet – E3. Ainsi, la ZIP du projet n'apparaît pas être une zone de halte migratoire particulièrement attractive en comparaison des secteurs de la ZPS où il existe des pièces d'eau stagnantes, des landes et des fourrés de grandes envergures, notamment. Ainsi, pour la plupart de ces oiseaux migrateurs, si la fréquentation du site est possible, les visites des individus seront vraisemblablement peu fréquentes ce qui limitera les risques de chocs avec les pales de l'éolienne E3. Certaine espèce migratrice rares tels que le Grand-duc d'Europe, le Hibou des marais, le Vautour fauve, le Vautour moine, le Bruant ortolan, le Pipit rousseline, ou encore le Gorgebleue à miroir seront d'autant moins exposés aux collisions avec les pales.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur les populations migratrices faisant halte dans la ZPS « Plateau de Millevaches » est évaluée comme non significative.

Migrateurs en migration directe

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest et l'axe de migration secondaire orienté nord/sud, les éoliennes du projet éolien global du Mont de Transet ne seront pas alignées avec la ZPS « Plateau de Millevaches ». Ainsi, la présence des éoliennes n'aura aucune conséquence négative sur les migrateurs provenant de la ZPS et empruntant ces axes (déviation, collisions).

De plus, rappelons que l'implantation choisie est constituée de deux lignes de trois éoliennes assez bien espacées (minimum de 870 mètres entre E3 et E5 en comptant les zones de survol des pales). L'emprise absolue du parc sur l'axe de migration s'étendra sur environ 1,8 kilomètre. Cette distance, est supérieure aux recommandations précitées (cf. généralités – effet barrière). Toutefois, l'espace entre les deux lignes d'éoliennes, proche d'un kilomètre permettra aux migrateurs de grande taille (rapaces et grands échassiers) de circuler à l'intérieur du parc. Par conséquent, le parc n'engendrera théoriquement pas de contournement trop important, couteux en énergie pour les espèces migratrices cherchant à contourner le parc.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur l'ensemble des oiseaux migrateurs qui survolent la ZPS « Plateau de Millevaches » est jugée non significative.

5.6.3.3 Populations nicheuses

Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

L'Alouette lulu, le Pie-Grièche écorcheur, le Pic noir, l'Engoulevent d'Europe et le Vanneau huppé se reproduisent sur la ZPS « Plateau de Millevaches ». Compte tenu de la distance de l'éolienne E3 par rapport à cet espace d'intérêt (10,4 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence sur les populations d'oiseaux de petite taille qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Ainsi, le futur parc éolien du Mont de Transet – E3 n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses d'Alouette lulu, de Pie-grièche écorcheur, de Pic noir, d'Engoulevent d'Europe et de Vanneau huppé de la ZPS « Plateau de Millevaches ».

Oiseaux d'eau

Martin-pêcheur d'Europe

Comme cela a été dit lors de l'évaluation de l'incidence du projet sur les populations hivernantes de Martin-Pêcheur d'Europe, cette espèce est strictement liée aux milieux aquatiques (pièces d'eau, rivières, ruisseaux, etc.). Sur le site du projet éolien du Mont de Transet – E3, compte tenu d'un réseau hydrographique développée, il ne peut être exclu que des individus de la ZPS fréquentent les abords de l'éolienne E3. Néanmoins, le Martin-pêcheur d'Europe s'écarte peu des zones humides (dispersion le long des cours d'eau) et vole à basse altitude (à ras du sol). Celui-ci ne sera affecté par la présence des

dont la hauteur minimum des pales sera de 33 mètres au-dessus du sol. A ce jour, seulement un cas de mortalité imputable à une éolienne a été recensé pour cette espèce.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population nicheuse de Martin-pêcheur de la ZPS « Plateau de Millevaches » est non significative

Sarcelle d'hiver

Aucun site de reproduction potentiellement favorable à la Sarcelle d'hiver n'existe à proximité directe de l'éolienne E3. L'étang le plus proche se situe à environ 700 mètres, dans le hameau de Quinsat. Compte de ces paramètres, l'occupation du site par ce petit canard apparaît être faible. De plus, la Sarcelle d'hiver possède un niveau de sensibilité faible vis-à-vis des collisions avec les pales (1/4, 11 cas de mortalité recensés). Les risques de chocs seront réduits.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population nicheuse de Sarcelle d'hiver de la ZPS « Plateau de Millevaches » est non significative

Rapaces

Bondrée apivore

Bondrée apivore a été observée lors des inventaires avifaunistiques néanmoins aucun site de reproduction de l'espèce n'a été identifié. Celle-ci est cependant connue nicheuse dans la vallée du Taurion, localisée au plus proche à environ 1,7 kilomètre de l'éolienne E3. Ce rapace possède une affinité marquée pour les boisements et les espaces bocagers. Dans la ZPS étudiée, 50 à 100 couples sont présents. Le domaine vital d'une paire est généralement estimé entre 5 à 10 km². Étant donnée la taille de son territoire et la distance entre la ZPS « Plateau de Millevaches » et l'éolienne E3, il ne peut être exclu que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le site du futur parc pour s'alimenter. Dans l'état actuel des connaissances, 31 cas de mortalité imputable à une éolienne ont été recensés en Europe (Dürr, 2020). Le niveau de sensibilité de l'espèce est évalué à 2 sur une échelle de 4. Après implantation, compte tenu de la distance importante du futur parc vis-à-vis de la ZPS, il est probable que l'utilisation du site du projet par les individus de la ZPS soit peu fréquente. Ceux-ci seront, par conséquent, peu exposés aux risques de collisions avec les pales.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population de Bondrée apivore de la ZPS « Plateau de Millevaches » est évaluée comme non significative.

Busard Saint-Martin

Le Busard Saint-Martin se reproduit dans la ZPS « Plateau de Millevaches ». C'est une espèce nicheuse très rare dans ce périmètre. Le Busard Saint-Martin, vraisemblablement farouche vis-à-vis des éoliennes, semble moins sensible vis-à-vis des collisions avec les pales que les autres espèces de busards. 13 cas de mortalité imputables à des éoliennes sont connus en Europe (Dürr, 2020).

Pendant la période de reproduction, le Busard Saint-Martin recherche ses proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Ainsi, il est possible que des individus se reproduisant dans l'aire d'étude éloignée utilisent la zone du parc occasionnellement comme aire de chasse. Toutefois, ce rapace est capable de s'accoutumer à la présence d'éoliennes sur ses zones de chasse (Albouy, 2005 ; Dulac, 2008 ; Pratz, 2010). Lorsqu'il recherche ses proies, il pratique un vol battu à faible altitude. Ce comportement particulier ainsi que la faible occurrence estimée du passage de ces oiseaux sur le site (espèce très rare) participeront vraisemblablement à la diminution du risque de collision avec les pales.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population de Busard Saint-Martin de la ZPS « Plateau de Millevaches » est évaluée comme non significative.

Chouette de Tengmalm

Dans le Limousin, la population de Chouette de Tengmalm semble très localisée. Celle-ci s'établit principalement dans des boisements de taille importante dans un secteur de 5 000 hectares environ autour de la ville de Meymac (SEPOL, 2013). Néanmoins, plusieurs contacts ponctuels de l'espèce recensés dans des habitats favorables en Creuse et en Corrèze par le nouvel atlas des oiseaux du Limousin paru en 2013 (SEPOL, 2013) suggèrent une répartition plus étendue dans la région. Neufs couples ont été recensés dans la ZPS « Plateau de Millevaches ». Ainsi cette espèce est rare dans ce périmètre.

L'espèce n'a pas été rencontrée lors des inventaires avifaunistiques et chiroptérologiques. La fréquentation du site par cette espèce nocturne ne peut être d'occasionnelle. De plus, ce rapace chasse à l'affût, à faible altitude à l'intérieur des boisements, les risques de chocs de cette chouette avec les pales des éoliennes apparaissent extrêmement faibles.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population de Chouette de Tengmalm de la ZPS « Plateau de Millevaches » est évaluée comme non significative.

Circaète Jean-le-Blanc

Cinq à quinze couples de Circaète-Jean-le-blanc sont présent dans la ZPS « Plateau de Millevaches ». La rareté de cette espèce à l'échelle de l'hexagone et du Limousin couplées au nombre de cas de mortalité (66 cas, Dürr, 2020), font du Circaète-Jean-le-blanc une espèce sensible à l'éolien (niveau de sensibilité évalué à 3 sur une échelle de 4). Le domaine vital du Circaète est vaste et compris entre 20 et 100 km² (Maumary, 2013). Ce grand rayon d'action rend possible des visites du site du projet éolien par les individus qui occupent la ZPS. Toutefois, compte tenu de la distance importante entre les deux périmètres, il est

probable que l'utilisation du site du projet par les individus de la ZPS soit peu fréquente. Ceux-ci seront, par conséquent, peu exposés aux risques de collisions avec les pales. Trois observations de ce rapace ont été faites dans le cadre des inventaires avifaunistiques. Celles-ci ont été obtenues à distance vis-à-vis de la zone d'implantation de l'éolienne E3. De plus, rappelons que cette dernière sera implantée dans un contexte forestier, habitat peu attractif pour la recherche de proie de cet aigle mangeur de serpent.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population de Circaète Jean-le-blanc de la ZPS « Plateau de Millevaches » est évaluée comme non significative.

Milan noir

La population nicheuse de la ZPS est estimée entre 10 et 20 couples. Le Milan noir a été observé sur l'aire d'étude immédiate et à ses abords directs pendant la période de reproduction. Étant donnée la taille importante des territoires de chasse de cette espèce (5 à 10 kilomètres autour du nid), la fréquentation du site du projet par les individus qui se reproduisent dans la ZPS « Plateau de Millevaches » ne peut être exclue. Ce rapace est assez sensible aux collisions avec les éoliennes puisque 142 cas de mortalité imputables à l'éolien ont été recensés par Dürr (2020). Après implantation de E3, compte tenu de la distance importante du futur parc vis-à-vis de la ZPS, il est probable que l'utilisation du site du projet par les individus de la ZPS soit peu fréquente. Ceux-ci seront, par conséquent, peu exposés aux risques de collisions avec les pales. Notons que l'éolienne E3 qui sera implantée dans un contexte forestier, habitat peu attractif pour la recherche de proie de cette espèce qui exploite plus régulièrement les espaces ouverts.

L'incidence attendue du futur parc éolien du Mont de Transet – E3 sur la population de Milan noir de la ZPS « Plateau de Millevaches » est évaluée comme non significative.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS du plateau de Millevaches.

Ordre	Nom vernaculaire	Taille de la population	Statut dans la ZPS	Proportion de la population nationale	Observations sur la zone d'étude	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
						Motivation	Évaluation incidence
Accipitriformes	Aigle botté	1-5 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Aigle royal	1-2 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Migrateur rare	Non significative
	Balbuzard pêcheur	1-10 ind.	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Bondrée apivore	50-100 cples	Nicheur	Inférieure ou égale 2 %	Un couple nicheur possible dans	Individus de la ZPS peu exposés aux risques de collisions avec les pales compte tenu de la distance qu'il existe entre le projet et la ZPS.	Non significative
	Busard cendré	1-10 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Busard des roseaux	1-20 ind.	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	5 migrateurs observés en migration	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Busard Saint-Martin	0-3 cples	Sédentaire	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Espèce rare / Faible occupation du site (espèce très rare)	Non significative
	Circaète Jean-le-blanc	5-15 cples	Nicheur	Inférieure ou égale 2 %	Nicheur possible l'AER	Individus de la ZPS peu exposés aux risques de collisions avec les pales compte tenu de la distance qu'il existe entre le projet et la ZPS.	Non significative
	Milan noir	10-20 cples	Nicheur	Inférieure ou égale 2 %	Un couple nicheur certain dans l'AEI	Individus de la ZPS peu exposés aux risques de collisions avec les pales compte tenu de la distance qu'il existe entre le projet et la ZPS.	Non significative
	Milan royal	1-10 ind.	Hivernant	Non significative	Deux individus observés	Distance importante de la ZPS par rapport au site de nidification (10,4 km). Occupation du site éolien ponctuelle et aléatoire.	Non significative
		10 -100 cples	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	10 migrateurs observés en migration	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Vautour fauve	1-50 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Migrateur rare	Non significative
	Vautour moine	1-5 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Migrateur rare	Non significative
Ansériformes	Fuligule milouin	-	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Fuligule milouinan	1-2 ind.	Hivernant	Non significative	Non observé	Hivernant très rare dans la ZPS / Aucun habitat attractif pour l'espèce à proximité directe de E3	Non significative
	Fuligule morillon	-	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Harle piette	1-5 ind.	Hivernant	Non significative	Non observé	Hivernant très rare dans la ZPS / Aucun habitat attractif pour l'espèce à proximité directe de E3	Non significative
	Sarcelle d'hiver	1-20 cples	Nicheur	Entre 2 et 15 %	Non observé	Sites favorables localisés à distance vis-à-vis du parc / Peu sensible vis-à-vis des collisions avec les pales / Faible occupation du site	Non significative
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	190-390 cples	Nicheur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
Charadriiformes	Barge rousse	1-10 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Bécasse des bois	-	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Bécassine des marais	10-100 ind.	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Chevalier guignette	-	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Chevalier sylvain	10-100 ind.	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Combattant varié	1-10 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Echasse blanche	1-10 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Guifette noire	1-20 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Guifette moustac	1-20 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Pluvier doré	1-10 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Vanneau huppé	0-5 cples	Nicheur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
Ciconiiformes	Cigogne blanche	1-100 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Cigogne noire	1-50 ind.	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	1 migrateur observé en migration	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	11-100 ind.	Hivernant	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Eoliennes localisées à l'écart vis-à-vis des habitats de vie de l'espèce	Non significative
		0-20 cples	Nicheur	Non significative	Non observé	Peu sensible vis-à-vis des collisions avec les pales / Faible occupation du site	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	1-5 ind.	Hivernant	Non significative	Non observé	Hivernant rare dans la ZPS / Aucun habitat attractif pour l'espèce au sein du parc éolien	Non significative
		1-10 ind.	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Faucon pèlerin	1-10 ind.	Hivernant	Non significative	Un individu observé	Distance importante de la ZPS par rapport au site de nidification (10,4 km). Occupation du site éolien ponctuelle et aléatoire.	Non significative
		1-10 ind.	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
Gaviiformes	Plongeon arctique	1-5 ind.	Hivernant	Non significative	Non observé	Hivernant très rare dans la ZPS / Aucun habitat attractif pour l'espèce à proximité directe de E3	Non significative
	Plongeon catmarin	1-5 ind.	Hivernant	Non significative	Non observé	Hivernant très rare dans la ZPS / Aucun habitat attractif pour l'espèce à proximité directe de E3	Non significative
	Plongeon imbrin	1-5 ind.	Hivernant	Non significative	Non observé	Hivernant très rare dans la ZPS / Aucun habitat attractif pour l'espèce à proximité directe de E3	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	5 000 - 20 000	Migrateur	Inférieure ou égale 2 %	6 migrateurs observés en migration	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
Passeriformes	Alouette lulu	100-5000 ind.	Hivernant	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
		200-800 cples	Nicheur	Inférieure ou égale 2 %	6 territoires identifiés dans l'AEI	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
	Bruant ortolan	1-10 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Gorgebleue à miroir	1-10 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
	Pie-Grièche écorcheur	500-1000 cples	Nicheur	Inférieure ou égale 2 %	Un territoire identifié dans l'AEI	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
	Pipit rousseline	1-5 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Site éolien n'apparaît pas être une zone de halte particulièrement attractive. Parc non aligné avec la ZPS sur les axes de migration	Non significative
Pélécaniformes	Aigrette garzette	1-10 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
	Grande Aigrette	5-50 ind.	Hivernant	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Hivernant rare dans la ZPS	Non significative
	Héron pourpré	1-10 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Distance des étangs les plus attractifs vis-à-vis de l'éolienne E3 suffisante	Non significative
Piciformes	Pic noir	50-100 cples	Sédentaire	Inférieure ou égale 2 %	3 territoires identifiés dans l'AEI	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significative
Podicipédiformes	Grèbe esclavon	1-5 ind.	Hivernant	Non significative	Non observé	Hivernant très rare dans la ZPS / Aucun habitat attractif pour l'espèce à proximité directe de E3	Non significative
Strigiformes	Chouette de Tengmalm	2-10 cples	Sédentaire	Inférieure ou égale 2 %	Non observé	Espèce rare, non observée / risques de chocs avec les pales des éoliennes très faibles	Non significative
	Grand-Duc d'Europe	1-2 ind.	Migrateur	Non significative	Nicheur possible l'AER	Migrateur rare	Non significative
	Hibou des marais	1-2 ind.	Migrateur	Non significative	Non observé	Migrateur rare	Non significative

Tableau 14 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS du Plateau de Millevaches

5.7 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000

Six sites du réseau Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 15 kilomètres autour du projet de parc éolien du Mont du Transet – E3. Ces sites Natura 2000 sont soit des secteurs de protection d'oiseaux (ZPS) soit intimement liés à la préservation d'habitats humides et aquatiques (différentes vallées et tourbières identifiées).

Il a été montré que la zone des travaux n'était pas connectée directement au réseau par des écoulements permanents et que les risques de pollution restaient très faibles. De plus, la distance entre le tronçon du cours d'eau le plus proche des travaux et les ZSC rend la probabilité d'impact de type amont/aval très réduite.

Parmi les espèces non inféodées aux milieux aquatiques et ayant une capacité de déplacement importante, seuls les chiroptères et les oiseaux sont concernés. Parmi eux, plusieurs espèces présentes sur le site du Mont du Transet – E3 sont également présentes dans les ZSC et ZPS. Comme cela a été démontré dans les différentes analyses, les potentialités que les populations présentes sur les sites Natura 2000 viennent se déplacer jusque sur le secteur du parc éolien sont limitées. Le risque d'incidence du projet du Mont du Transet – E3 sur les populations d'oiseaux, de mammifères (terrestres et chiroptères), ou insectes et amphibiens des sites Natura 2000 est jugé non significatif.

Par conséquent, le futur parc éolien du Mont du Transet – E3 n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces patrimoniales et habitats d'intérêt ayant conduit au classement des différents sites Natura 2000. Le projet est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des sites Natura 2000. De fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur les sites Natura 2000 n'est à attendre.

Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction

D'après l'article R-122-4 modifié par Décret n°2016-1110 du 11 août 2016, l'étude d'impact doit contenir : *« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :*

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ;

10° Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement. »

Les différentes études et préconisations réalisées dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact ont participé au dimensionnement du projet retenu. Cette partie du rapport permet de présenter les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi qui ont été acceptées par le maître d'ouvrage pour favoriser l'intégration du projet au sein des milieux naturels.

Certaines d'entre elles ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'elles ont été intégrées dans la conception du projet et elles sont reprises dans le chapitre 6.1, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir (cf. chapitres 6.4, 6.5 et 6.6).

Les diverses mesures prises dans le cadre du développement du projet sont définies selon un principe chronologique :

Mesure d'évitement *:* mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une variante d'implantation, qui permet d'éviter un impact sur l'environnement.

Mesure de réduction *:* mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.

Mesure de compensation *:* mesure visant à offrir une contrepartie à un impact dommageable non réductible provoqué par le projet pour permettre de recréer globalement, sur site ou à proximité, la valeur initiale du milieu.

Mesure d'accompagnement et de suivi *:* autre mesure proposée par le maître d'ouvrage et participant à l'acceptabilité du projet ou mesure visant à apprécier l'efficacité des mesures et les impacts réels lors de l'exploitation.

Afin d'assurer leur efficience dans la durée, l'essentiel des renseignements suivants est associé à chacune des mesures :

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure
- Modalités de suivi le cas échéant

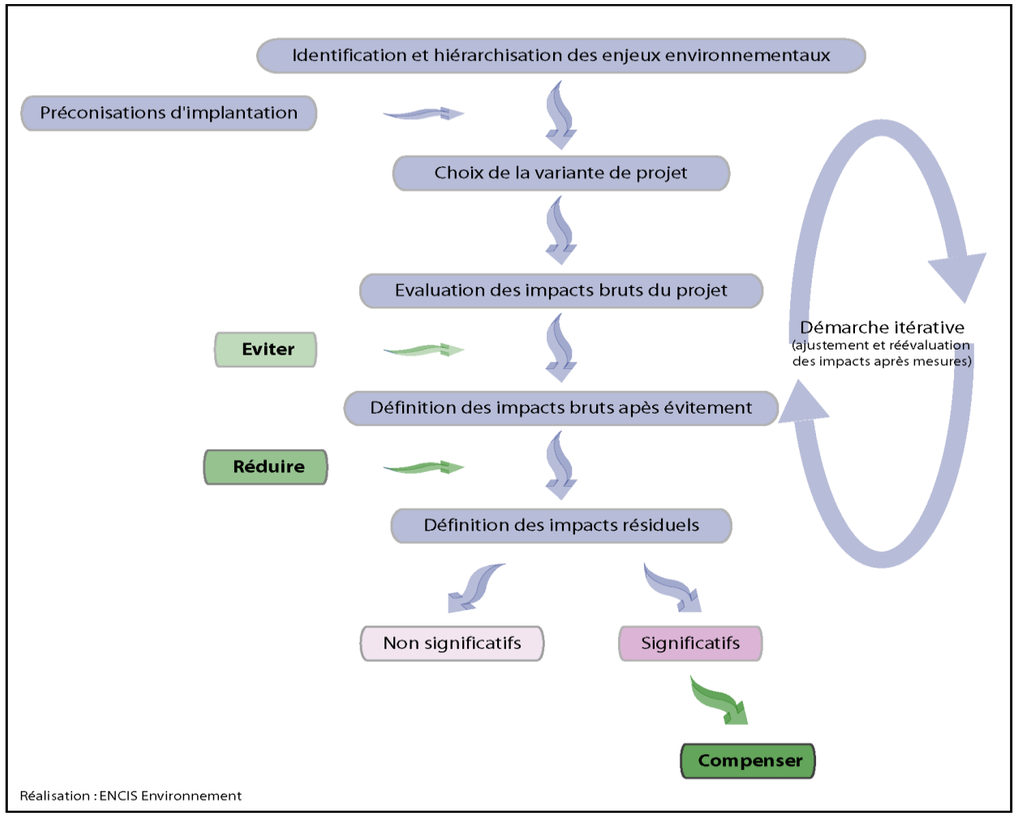

Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser

Les mesures environnementales prises pour supprimer ou réduire les impacts du projet sont présentées dans l'étude d'impact. La mise en place de ces mesures illustre la démarche du porteur de projet quant au souhait de réaliser un projet tenant compte des aspects naturalistes. L'impact du projet éolien sur les sites Natura 2000 étant jugé non significatif, ces mesures n'ont pas une répercussion directe sur les sites Natura 2000 mais tendent à améliorer le bilan environnemental du projet du Mont du Transet – E3 et de fait s'inscrivent dans une démarche plus globale de respect des Milieux naturels.

Les tableaux suivants synthétisent les mesures d'évitement, de réduction et de suivi prises pour améliorer le bilan environnemental du parc éolien dans le cadre de l'étude du milieu naturel, de la faune et la flore.

Numéro	Impact brut identifié	Type de mesure	Description
Mesure MN-Ev-1	Destruction d'habitats humides	**Evitement**	Evitement d'une partie habitats humides (prairies et réseau hydrographique) présentant un enjeu
Mesure MN-Ev-2	Modification des continuités écologiques / Perte d'habitats	**Evitement / Réduction**	Optimisation de l'implantation et du tracé des pistes d'accès afin de réduire le défrichement et le déboisement
Mesure MN-Ev-3	Perte d'habitat pour les oiseaux	**Evitement**	Ecartement vis-à-vis des zones de reproduction probable du Milan royal, du Faucon pèlerin dans la vallée du Taurion (zone tampon)
Mesure MN-Ev-4	Perte d'habitat pour les oiseaux et les chiroptères	**Evitement**	Optimisation du tracé des pistes d'accès afin de réduire le défrichement Utilisation optimale des chemins existants
Mesure MN-Ev-5	Mortalité des oiseaux	**Evitement**	Implantation parallèle à l'axe de migration et emprise réduite du parc sur l'axe de migration principal (nord-est/sud-ouest) : inférieur à deux kilomètres
Mesure MN-Ev-6		**Réduction**	Trouée entre deux lignes d'éoliennes supérieur à 800 mètres
Mesure MN-Ev-7		**Réduction**	Espace libre minimal entre deux éoliennes supérieures à 400 mètres en comprenant les zones de survol des pales
Mesure MN-Ev-8	Mortalité et perte d'habitat de la faune terrestre	**Evitement**	Evitement du secteur d'inventaire du Chat forestier et de l'Écureuil roux
Mesure MN-Ev-9		**Evitement**	Evitement des zones de reproduction d'amphibiens identifiées
Mesure MN-Ev-10		**Evitement**	Evitement des zones de reproduction d'odonates identifiées

Tableau 15 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-C1	Impacts du chantier	**Réduction**	Non significatif	Management environnemental du chantier par le maître d'ouvrage	Intégré aux coûts conventionnels	Du début à la fin du chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C2	Mortalité et dérangement oiseaux et chauve-souris Destruction d'habitats	**Réduction**	Non significatif	Suivi écologique du chantier	Environ 1 000 €	En amont et pendant le chantier	Maître d'ouvrage / Ecologue
Mesure MN-C3	Dérangement de la faune locale	**Réduction**	Non significatif	Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C3bis	Dérangement des chiroptères	**Réduction**	Non significatif	Choix d'une période optimale pour l'abattage des arbres	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C4	Mortalité des chauves-souris et d'Écureuils roux	**Evitement**	Non significatif	Visite préventive de terrain et mise en place d'une procédure non-vulnérante d'abattage des arbres creux	1 500 € par arbre	En amont de l'abattage des haies	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C5	Mortalité directe des amphibiens	**Évitement / Réduction**	Non significatif	Mise en défens des zones de terrassement et de fouilles au niveau des fondations de l'éolienne.	500 €	Pendant le chantier jusqu'au recouvrement des fouilles	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C6	Perte d'habitat potentiel pour les coléoptères xylophages	**Evitement**	Non significatif	Conservation de troncs d'arbres morts abattus	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C7	Apports exogènes de plantes invasives	**Evitement**	Non significatif	Eviter l'installation de plantes invasives	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C8	Destruction de boisement patrimonial pour les chiroptères, les oiseaux et la faune terrestre	**Compensation Accompagnement**	Non significatif	Compensation des zones chênaies défrichées et déboisées	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage

Tableau 16 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-E1	Attrait des chiroptères	**Réduction**	Non significatif	Adaptation de l'éclairage du parc	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E2	Collision/ barotraumatisme	**Réduction**	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement de l'éolienne adaptée à l'activité chiroptère	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E4	-	**Suivi**	**-**	Suivi règlementaire ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation	35 000 € par an	1 fois pendant les 3 premières années puis tous les 10 ans	Maître d'ouvrage - Expert indépendant

Tableau 17 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle 10
Carte 2 : Vue aérienne du site d'implantation potentielle 10
Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000 14
Carte 4 : Plan du projet de parc éolien du Mont du Transet – E3 18
Carte 5 : Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée 22
Carte 6 : Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée 22

Tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques du projet de parc éolien 17
Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée 23
Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 27
Tableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 28
Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 30
Tableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 30
Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 31
Tableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 32
Tableau 9 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 34
Tableau 10 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 34
Tableau 11 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 36
Tableau 12 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 36
Tableau 13 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS du Plateau de Millevaches contactées sur site 37
Tableau 14 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS du Plateau de Millevaches 42
Tableau 15 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet 47
Tableau 16 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier 48
Tableau 17 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation 48

Figures

Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser 46

Annexes

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401146 - Vallée du Taurion et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 11
6. GESTION DU SITE 11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR7401146

1.3 Appellation du site
Vallée du Taurion et affluents

1.4 Date de compilation
31/12/1995

1.5 Date d'actualisation
04/05/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 31/08/1998

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 22/12/2009
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020763803

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,79389°

Latitude : 45,9975°

2.2 Superficie totale
5000 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine
Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
87	Haute-Vienne	10 %
23	Creuse	90 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
87002	AMBAZAC
23010	AUGERES
23011	AULON
23014	AZAT-CHATENET
23016	BANIZE
87016	BILLANGES
23027	BOSMOREAU-LES-MINES
23030	BOURGANEUF
23042	CEYROUX
23056	CHATELUS-LE-MARCHEIX
87042	CHATENET-EN-DOGNON
23060	CHAVANAT
23090	GENTIOUX-PIGEROLLES

23099	JANAILLAT
23122	MANSAT-LA-COURRIERE
23133	MONTBOUCHER
23134	MONTEIL-AU-VICOMTE
23144	NOUAILLE
23155	PONTARION
23157	POUGE
23165	ROYERE-DE-VASSIVIERE
23189	SAINT DIZIER MASBARAUD
23181	SAINT-AMAND-JARTOUDEIX
23191	SAINT-ELOI
23197	SAINT-GEORGES-LA-POUGE
23202	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU
87157	SAINT-LAURENT-LES-EGLISES
23212	SAINT-MARC-A-LOUBAUD
23217	SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE
87167	SAINT-MARTIN-TERRESSUS
23222	SAINT-MICHEL-DE-VEISSE
23232	SAINT-PIERRE-BELLEVUE
23230	SAINT-PIERRE-CHERIGNAT
23246	SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS
23249	SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE
23168	SARDENT
87190	SAUVIAT-SUR-VIGE
23173	SOUBREBOST
23253	THAURON
23257	VALLIERE
23260	VIDAILLAT

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A|B|C|D	A|B|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 *Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)*		0,53 *(0,01 %)*		G	B	C	B	B
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		1,36 *(0,03 %)*		G	B	C	B	B
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0,35 *(0,01 %)*		G	B	C	B	B
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		0,03 *(0 %)*		G	C	C	B	C
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		244,5 *(4,89 %)*		G	B	C	B	B
4010 *Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix*		30,5 *(0,61 %)*		G	B	C	B	B
4030 *Landes sèches européennes*		109,2 *(2,18 %)*		G	A	C	B	B
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		38,5 *(0,77 %)*		G	B	C	C	C
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espéces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	33,7 *(0,67 %)*		G	B	C	B	B
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		333,3 *(6,67 %)*		G	A	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		130 *(2,6 %)*		G	B	C	B	B
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		28,3 *(0,57 %)*		G	B	C	B	B
7110	X	37,9		G	A	C	B	B

Tourbières hautes actives		*(0,76 %)*						
7120 *Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle*		189,6 *(3,79 %)*		G	A	C	C	C
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		28,3 *(0,57 %)*		G	B	C	B	B
7150 *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion*		16,7 *(0,33 %)*		G	B	C	B	B
91D0 *Tourbières boisées*	X	21,3 *(0,43 %)*		G	A	C	B	B
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	93,4 *(1,87 %)*		G	A	C	B	B
9120 *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*		119,1 *(2,38 %)*		G	A	C	B	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		16,5 *(0,33 %)*		G	B	C	B	B
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	2,63 *(0,05 %)*		G	C	C	B	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	*Myotis myotis*	p			i	P	DD	D			
M	1355	*Lutra lutra*	p			i	P	DD	C	B	C	C
P	1385	*Bruchia vogesiaca*	p			i	P	G	B	C	C	C
F	5315	*Cottus perifretum*	p			i	P	G	C	B	C	B

I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	P	G	C	B	C	B
P	1831	*Luronium natans*	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1029	*Margaritifera margaritifera*	p			i	P	M	C	C	C	C
I	1032	*Unio crassus*	p			i	P	M	C	C	C	C
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	M	C	B	C	B
I	1092	*Austropotamobius pallipes*	p			i	V	M	C	C	A	C
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	P	G	C	B	C	B
A	1193	*Bombina variegata*	p			i	P	DD	D			
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	p			i	P	DD	D			
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	p			i	P	DD	D			
M	1305	*Rhinolophus euryale*	p			i	P	DD	D			
M	1308	*Barbastella barbastellus*	p			i	P	DD	D			
M	1310	*Miniopterus schreibersii*	p			i	P	DD	D			
M	1321	*Myotis emarginatus*	p			i	P	DD	D			
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	P	DD	D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Pernis apivorus*			i	P			X		X	
B		*Milvus migrans*			i	P			X		X	
B		*Circus cyaneus*			i	P			X		X	
B		*Accipiter gentilis*			i	P			X		X	
B		*Accipiter nisus*			i	P			X		X	
B		*Charadrius dubius*			i	P			X		X	
B		*Caprimulgus europaeus*			p	P					X	
B		*Alcedo atthis*			i	P			X		X	
B		*Dryocopus martius*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos minor*			i	P			X		X	
B		*Cinclus cinclus*			i	P			X		X	
B		*Loxia curvirostra*			i	P			X		X	
B		*Actites hypoleucos*			i	P					X	
F		*Salmo trutta fario*			i	P						X
M		*Genetta genetta*			i	P		X	X		X	
P		*Andromeda polifolia*			i	P						
P		*Drosera intermedia*			i	P						X
P		*Drosera rotundifolia*			i	P						X
P		*Gentiana pneumonanthe*			i	P						

P		*Isoetes echinospora*			localities	P			X			
P		*Littorella uniflora*			i	P						
P		*Lycopodiella inundata*			i	P		X				
P		*Lycopodium clavatum*			i	P		X				
P		*Sibthorpia europaea*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	**Pourcentage de couverture**
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	27 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	40 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site

Aux sources la vallée du Taurion présente un patrimoine culturel et paysager traditionnel et remarquable du plateau de Millevaches.

Vulnérabilité : Abandon des pratiques pastorales d'autrefois, boisement des milieux ouverts et artificialisation de certains peuplements.

4.2 Qualité et importance

La vallée du Taurion (de sa source jusqu'à St Martin Terressus) présente une diversité biologique incomparable avec ses gorges sauvages et boisées, ses zones tourbeuses, ses landes sèches et ses pelouses. Plusieurs espèces végétales protégées sur le plan régional et national sont présentes sur le secteur.
Sur le plan faunistique, plusieurs affluents du Taurion présentent des populations intéressantes d'écrevisses à pattes blanches et de moules perlières et enfin, la loutre est un hôte régulier des lieux.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
L	A04.01	Pâturage intensif		B
L	A05.02	Dépôt d'aliments pour le bétail		I
L	A10	Remembrement agricole		I
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		I
L	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		B
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A02.01	Intensification agricole		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
M	A08	Fertilisation		B
M	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		B
M	B05	Utilisation de fertilisants (sylviculture)		B
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		B
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	H06.03	Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
L	A03.02	Fauche non intensive		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000.
DOCOB juillet 2007 (cabinet Biotope)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	35 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	5 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	SITE INSCRIT	+	35%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CEN Limousin

Adresse : Le Theil 87510 St Gence

Courriel : afoucout@conservatoirelimousin.com

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Docob - Vallée du Taurion et affluents
Lien :
http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/vallee-du-taurion-et-ses-affluents-creuse-haute-a1579.html

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401125 - Tourbière de l'étang du Bourdeau

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 6
6. GESTION DU SITE 7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR7401125

1.3 Appellation du site
Tourbière de l'étang du Bourdeau

1.4 Date de compilation
31/12/1995

1.5 Date d'actualisation
04/04/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000277585

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,83194°

Latitude : 45,92444°

2.2 Superficie totale
39 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine
Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23227	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 *Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)*		0,17 *(0,44 %)*		G	C	C	C	C
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	0,18 *(0,46 %)*		G	C	C	B	B
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		7,49 *(19,21 %)*		G	B	C	B	B
7110 *Tourbières hautes actives*	X	8,43 *(21,62 %)*		G	B	C	B	B
7120 *Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle*		0,84 *(2,15 %)*		G	B	C	C	B
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		3,93 *(10,08 %)*		G	B	C	B	B
9120 *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*		0,72 *(1,85 %)*		G	B	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site	
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C

				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1355	*Lutra lutra*	p	1	2	p	P	G	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
I		*Sympetrum danae*			i	P						X
I		*Somatochlora arctica*			i	P						X
I		*Chaetocnema sahlbergii*			i	P						X
I		*Acylophorus wagenschieberi*			i	P						X
P		*Andromeda polifolia*			i	P						X
P		*Drosera rotundifolia*			i	P						X
P		*Utricularia intermedia*			i	P						X
P		*Utricularia vulgaris*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	**Pourcentage de couverture**
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	4,05 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	33,06 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	11,18 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0,41 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	24,17 %
N14 : Prairies ameliorées	0,81 %
N15 : Autres terres arables	0,43 %
N16 : Forêts caducifoliées	15,53 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	7,17 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3,19 %

Autres caractéristiques du site

Ce site constitue la limite ouest de l'aire de répartition de l'Andromède à feuilles de Polium (Andromeda polifolia), trés rare en Limousin.

Vulnérabilité : Abandon des pratiques pastorales d'autrefois.

4.2 Qualité et importance

Située au nord de la montagne limousine, la tourbière de l'étang du Bourdeau est un exemple de tourbière en radeau flottant développée en queue d'étang. Elle recèle plusieurs espèces végétales protégées dont l'Andromède à feuilles de Polium (voir précédemment).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
H	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		B
H	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		B
M	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		B

M	D01.02	Routes, autoroutes		B
M	F04	Prélèvements sur la flore		B
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		B
M	J02.04	Modifications du régime de mise en eau		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.02	Pâturage extensif		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	56 %
Propriété d'une association, groupement ou société	44 %

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000.
Document d'objectifs 2001.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	62 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Tourbière de l'étang du Bourdeau	+	62%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CEN Limousin
Adresse : 6 ruelle du Theil 87510 Saint-Gence
Courriel : msouriat@conservatoirelimousin.com

Organisation : Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest
Adresse : Route de La Souterraine 23400 Masbaraud-Mérignat
Courriel : environnement@ccbrv.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Docob - Tourbière de l'étang du Bourdeau
Lien :
http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/tourbiere-de-l-etang-du-bourdeau-creuse-a1569.html

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401147 - Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 5
4. DESCRIPTION DU SITE 9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 11
6. GESTION DU SITE 11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR7401147

1.3 Appellation du site
Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

1.4 Date de compilation
31/12/1995

1.5 Date d'actualisation
27/02/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000618244

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,25583°

Latitude : 46,1275°

2.2 Superficie totale
3560 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine
Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
87	Haute-Vienne	90 %
23	Creuse	10 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23006	ARRENES
87007	BALLEDENT
87008	BAZEUGE
87011	BELLAC
87012	BERNEUIL
87013	BERSAC-SUR-RIVALIER
87014	BESSINES-SUR-GARTEMPE
87017	BLANZAC
87018	BLOND
87022	BREUILAUFA
23033	BRIONNE

23047	CHAMBORAND
87033	CHAMBORET
23052	CHAPELLE-TAILLEFERT
87041	CHATEAUPONSAC
87052	CROIX-SUR-GARTEMPE
87056	DINSAC
87059	DORAT
87061	DROUX
87067	FOLLES
23192	FURSAC
23088	GARTEMPE
23095	GRAND-BOURG
23096	GUERET
87083	LAURIERE
23107	LEPINAS
23111	LIZIERES
87089	MAGNAC-LAVAL
23118	MAISONNISSES
23132	MONTAIGUT-LE-BLANC
87109	ORADOUR-SAINT-GENEST
23150	PEYRABOUT
87116	PEYRAT-DE-BELLAC
87121	RANCON
87139	SAINT-BONNET-DE-BELLAC
23186	SAINT-CHRISTOPHE
23191	SAINT-ELOI
23200	SAINT-GOUSSAUD
23208	SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS
87172	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE
23235	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE
23242	SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT
87179	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE
87180	SAINT-SORNIN-LEULAC
87181	SAINT-SULPICE-LAURIERE
23248	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE

23168	SARDENT
23170	SAVENNES
87028	VAL D OIRE ET GARTEMPE
87198	VAULRY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,01 *(0 %)*		G	C	C	B	C
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0,05 *(0 %)*		M	C	C	B	C
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		3,28 *(0,08 %)*		G	C	C	B	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		4,07 *(0,11 %)*		M	B	C	B	B
4010 *Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix*		0,98 *(0,03 %)*		P	B	C	C	C
4030 *Landes sèches européennes*		46,36 *(1,3 %)*		G	B	C	C	C
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	1,1 *(0,03 %)*		G	C	C	C	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		33,93 *(0,95 %)*		G	B	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		52,91 *(1,49 %)*		G	C	C	B	C
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		20,81 *(0,58 %)*		G	C	C	C	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	17,74 *(0,5 %)*		G	B	C	C	C
9120 *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*		5,95 *(0,17 %)*		G	B	C	C	B
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	0,39 *(0,01 %)*		G	C	C	C	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	*Myotis myotis*	w			i	R	G	C	B	C	C
M	1324	*Myotis myotis*	r	400	800	i	R	G	C	B	C	C
M	1337	*Castor fiber*	p	2	4	i	R	G	C	B	C	B
M	1355	*Lutra lutra*	p	2	5	i	C	G	C	B	C	B
F	5315	*Cottus perifretum*	p			i	C	DD	C	B	C	B
P	6216	*Hamatocaulis vernicosus*	p			i	V	DD	D			
P	1831	*Luronium natans*	p			i	P	DD	D			
I	1029	*Margaritifera margaritifera*	p	300	500	i	V	G	C	C	A	C
I	1032	*Unio crassus*	p			i	P	DD	D			
I	1041	*Oxygastra curtisii*	p			i	R	M	C	B	C	B
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	C	M	C	B	C	B
I	1060	*Lycaena dispar*	p			i	R	M	C	B	C	B
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p			i	R	M	C	B	C	B
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1084	*Osmoderma eremita*	p			i	R	M	C	C	C	C

I	1088	*Cerambyx cerdo*	p			i	P	DD	D			
I	1092	*Austropotamobius pallipes*	p			i	V	M	C	C	C	C
F	1095	*Petromyzon marinus*	p			i	R	P	C	C	C	C
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	C	M	C	B	C	C
F	1106	*Salmo salar*	r	300	500	i	R	M	C	C	C	C
A	1193	*Bombina variegata*	p	200	300	i	R	M	C	B	C	C
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	w	150	300	i	C	G	C	C	C	C
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	r	0	150	i	P	G	C	C	C	C
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	w	5	10	i	V	G	C	C	C	C
M	1308	*Barbastella barbastellus*	w			i	R	DD	C	B	C	B
M	1323	*Myotis bechsteinii*	w			i	R	DD	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Pernis apivorus*			i	P			X		X	
B		*Circus cyaneus*			i	P			X		X	

B		*Accipiter nisus*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos medius*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos minor*			i	P			X		X	
B		*Cinclus cinclus*			i	P			X		X	
B		*Acrocephalus scirpaceus*			i	P			X		X	
B		*Emberiza schoeniclus*			i	P			X		X	
F		*Salmo trutta fario*			i	P						X
I		*Hipparchia semele*			i	P			X			
I		*Hipparchia statilinus*			i	P			X			
P		*Hypericum linarifolium*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	**Pourcentage de couverture**
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	55 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Un plan de réintroduction du Saumon atlantique a été lancé dans les années 80.

Vulnérabilité : Avec l'effacement du barrage de Maison Rouge, le principal obstacle pour la remontée du saumon est maintenant levé. Il convient cependant de surveiller la qualité de l'eau et d'éviter les coupes rases pour les habitats forestiers présents.

4.2 Qualité et importance

La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais, ce site dispose également d'habitats trés intéressants en bon état de conservation. Il s'agit des stations les plus NW pour Cytisus purgans.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
H	A08	Fertilisation		B
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
L	A04.01	Pâturage intensif		B
L	A05.02	Dépôt d'aliments pour le bétail		I
L	A10	Remembrement agricole		I
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		I
L	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		B
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A02.01	Intensification agricole		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		B
M	B05	Utilisation de fertilisants (sylviculture)		B
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		B
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	H06.03	Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
L	A03.02	Fauche non intensive		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	88 %
Domaine privé communal	7 %
Domaine public communal	5 %

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000
DOCOB 2003 (CREN)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	5 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	20 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	SITE INSCRIT	+	5%
38	Rivière la Gartempe	+	20%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CEN Limousin

Adresse : 6 ruelle du Theil 87510 Saint-Gence

Courriel : ygrugier@conservatoirelimousin.com

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Docob - Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents
Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1104_87-FR7401147-Docob-ValléeGartempe.pdf

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401149 - Forêt d'Epagne

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 7
6. GESTION DU SITE 8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR7401149

1.3 Appellation du site
Forêt d'Epagne

1.4 Date de compilation
31/12/1995

1.5 Date d'actualisation
20/04/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 22/08/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000271539

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,60917°

Latitude : 45,93028°

2.2 Superficie totale
439 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine
Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	44 %
87	Haute-Vienne	56 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23217	SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE
23230	SAINT-PIERRE-CHERIGNAT
87190	SAUVIAT-SUR-VIGE

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4010 *Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix*		0,01 *(0 %)*		G	B	C	C	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		1,17 *(0,27 %)*		G	B	C	C	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	3,5 *(0,8 %)*		G	B	C	B	B
9120 *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*		26,75 *(6,08 %)*		G	B	C	B	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		261,7 *(59,61 %)*		G	A	C	B	B
9190 *Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur*		0,03 *(0,01 %)*		G	C	C	B	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	*Myotis myotis*	c			i	P	G	C	B	C	B

M	1355	*Lutra lutra*	p	1	2	i	P	G	C	A	C	B
F	5315	*Cottus perifretum*	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1029	*Margaritifera margaritifera*	p			i	V	DD	D			
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	c			i	P	G	C	B	C	B
M	1308	*Barbastella barbastellus*	c			i	P	G	C	B	C	B
M	1321	*Myotis emarginatus*	c			i	P	G	C	B	C	B
M	1323	*Myotis bechsteinii*	c			i	P	G	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Salamandra salamandra*			i	P			X		X	
B		*Pernis apivorus*			i	P			X		X	
B		*Accipiter nisus*			i	P			X		X	
B		*Dryocopus martius*			i	P			X		X	

B		*Cinclus cinclus*			i	P			X		X	
F		*Salmo trutta fario*			i	P						X
M		*Genetta genetta*			i	P		X	X		X	
P		*Equisetum hyemale*			i	P						X
P		*Lilium martagon*			i	P						X
P		*Neottia nidus-avis*			i	P			X			
P		*Paris quadrifolia*			i	P						X
P		*Thalictrella thalictroides*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	**Pourcentage de couverture**
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	89 %

Autres caractéristiques du site

Cet ensemble forestier est sur un substrat basique (gabbro) qui représente une situation originale dans une région aux sols acides.

Vulnérabilité :

4.2 Qualité et importance

Située sur un plateau dont l'altitude est comprise entre 400 et 500m et traversée par la rivière la Vige, la forêt d'Epagne forme un ensemble forestier important et intéressant notamment grâce à son substrat basique (gabbro) qui représente une situation tout à fait originale dans une région aux sols acides et qui permet l'accueil d'un cortège spécifique remarquable.
En matière floristique, plusieurs espèces sont protégées dans notre région et sur le plan de la faune, la loutre fréquente trés régulièrement les rives sauvages de la Vige où il convient de souligner la présence de la truite fario de souche autochtone.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
H	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		B
H	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		O
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
L	C01.07	Autres exploitations minières ou activités d'extraction		I
M	B07	Autres activités sylvicoles (ex : érosion due à une éclaircie, fragmentation)		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		B
L	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		B
M	D05	Amélioration de l'accessibilité au site		I
M	F03	Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	34 %
Propriété d'une association, groupement ou société	44 %
Domaine public communal	22 %

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000.
DOCOB 2002.
Inventaire CBNMC 2009.
Docob 2009.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	15 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	22 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Forêt d'Epagne	+	100%
22	Biens sectionnaux forêt d'Epagne	+	100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Cyril LABORDE - ingénieur écologue
Adresse : Marcouyeux 19300 Le Jardin
Courriel : c.laborde@oxalis-scop.org

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1106_docob_epagne_2018.pdf

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401145 - Landes et zones humides autour du lac de Vassivière

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 8
6. GESTION DU SITE 9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR7401145

1.3 Appellation du site
Landes et zones humides autour du lac de Vassivière

1.4 Date de compilation
31/12/1995

1.5 Date d'actualisation
01/03/2020

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020128945

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,90861°

Latitude : 45,81028°

2.2 Superficie totale
798 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine
Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	90 %
87	Haute-Vienne	10 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
87009	BEAUMONT-DU-LAC
23077	FAUX-LA-MONTAGNE
23090	GENTIOUX-PIGEROLLES
87117	PEYRAT-LE-CHATEAU
23165	ROYERE-DE-VASSIVIERE
23216	SAINT-MARTIN-CHATEAU

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 *Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)*		4,5 *(0,56 %)*		G	B	C	B	B
4010 *Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix*		24,4 *(3,06 %)*		G	B	C	B	B
4030 *Landes sèches européennes*		156,7 *(19,64 %)*		G	B	C	B	B
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		21,2 *(2,66 %)*		G	B	C	B	B
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	30,5 *(3,82 %)*		G	C	C	B	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		27,03 *(3,39 %)*		G	C	C	B	B
7110 *Tourbières hautes actives*	X	142,6 *(17,87 %)*		G	B	C	B	C
7120 *Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle*		90,9 *(11,39 %)*		G	B	C	B	B
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		11,2 *(1,4 %)*		G	C	C	B	C
7150 *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion*		0,93 *(0,12 %)*		G	B	C	B	B
91D0 *Tourbières boisées*	X	24,7 *(3,1 %)*		G	C	C	B	C
9120 *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*		97,7 *(12,24 %)*		G	C	C	B	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.

- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1355	*Lutra lutra*	p			i	P	DD	C	B	C	C
P	1385	*Bruchia vogesiaca*	p			tufts	V	DD	D			
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p			i	P	DD	C	B	C	C
I	1029	*Margaritifera margaritifera*	p	10	30	i	P	M	C	C	C	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p	5	30	colonies	P	M	C	B	C	C
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	C	B	C	C
M	1308	*Barbastella barbastellus*	p			i	P	DD	C	B	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Alytes obstetricans*				P	X				X	
B		*Pernis apivorus*			i	P			X		X	
B		*Milvus migrans*			i	P			X		X	
B		*Circaetus gallicus*			i	P			X		X	
B		*Circus pygargus*			i	P			X		X	
B		*Lullula arborea*				P					X	
B		*Anthus pratensis*			i	P			X		X	
B		*Lanius excubitor*				P			X		X	
B		*Phylloscopus sibilatrix*				P			X		X	
B		*Emberiza cia*				P					X	
I		*Sympetrum danae*				P			X			
I		*Sympetrum vulgatum*				P						
I		*Leucorrhinia dubia*			i	P						X
I		*Somatochlora flavomaculata*				P						
I		*Somatochlora arctica*				P						
I		*Metrioptera brachyptera*				P						
I		*Conocephalus dorsalis*				P						
I		*Chorthippus montanus*				P						
M		*Eptesicus serotinus*				P	X				X	

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7401145

M		*Myotis mystacinus*				P	X				X	
M		*Myotis nattereri*				P	X				X	
M		*Arvicola sapidus*				P						
M		*Pipistrellus kuhlii*				P	X				X	
M		*Myotis daubentonii*				P	X				X	
P		*Drosera intermedia*			i	P						X
P		*Drosera rotundifolia*			i	P						X
P		*Goodyera repens*				P						
P		*Isoetes echinospora*				P			X			
P		*Littorella uniflora*				P						
P		*Lycopodiella inundata*				P		X				
P		*Lycopodium clavatum*			i	P						X
P		*Vaccinium oxycoccos*				P						
R		*Lacerta agilis*				P	X				X	
R		*Zootoca vivipara*				P					X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	**Pourcentage de couverture**
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2,44 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	24,6 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20,4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4,88 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	13,29 %
N14 : Prairies ameliorées	1,33 %
N16 : Forêts caducifoliées	23,14 %
N17 : Forêts de résineux	3,69 %
N19 : Forêts mixtes	0,02 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2,43 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	0,87 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0,08 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	0,84 %
N27 : Agriculture (en général)	1,99 %

Autres caractéristiques du site

Le lac de Vassivière constitue le principal pôle touristique de la région Limousin.

Vulnérabilité : Abandon des pratiques pastorales d'autrefois et boisement des milieux ouverts.

4.2 Qualité et importance

Au coeur de la montagne limousine, le lac de Vassivière (retenue de plus de 1000 ha) est entouré d'espaces naturels remarquables sur le plan biologique et paysager qui sont composés de vastes zones tourbeuses associant landes et pelouses. Plusieurs espèces végétales protégées (sur le plan national ou régional) sont présentes sur le secteur. Ce site est un des plus diversifiés de la région Limousin.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
H	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		B
H	J02.04	Modifications du régime de mise en eau		B

H	J02.06	Captages des eaux de surface		B
M	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		B
M	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		B
M	D01.02	Routes, autoroutes		B
M	F04	Prélèvements sur la flore		B
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		B
M	G01.03	Véhicules motorisés		B
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
M	A04.02	Pâturage extensif		B
M	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000.
DOCOB 2003 (CREN)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	14 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	10 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	LAC DE LA VASSIVIERE	+	14%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CEN Nouvelle-Aquitaine

Adresse : 6 ruelle du Theil 87510 Saint-Gence

Courriel : cwill@conservatoirelimousin.com

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Docob - Landes et zones humides autour du lac de Vassivière
Lien :
http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/fiches-cartes-docob-et-arretes-de-creation-correze-a1545.html

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

cf ONF.

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7412003 - Plateau de Millevaches

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 11
6. GESTION DU SITE 11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
A (ZPS)

1.2 Code du site
FR7412003

1.3 Appellation du site
Plateau de Millevaches

1.4 Date de compilation
31/01/2006

1.5 Date d'actualisation
30/03/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/01/2019

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038021087

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,98889°

Latitude : 45,71389°

2.2 Superficie totale
65974 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine
Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
87	Haute-Vienne	3 %
19	Corrèze	47 %
23	Creuse	50 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
19008	AMBRUGEAT
87009	BEAUMONT-DU-LAC
19027	BONNEFOND
19033	BUGEAT
19052	CHAVANAC
23063	CLAIRAVAUX
23071	CROZE
23077	FAUX-LA-MONTAGNE
23080	FENIERS
23090	GENTIOUX-PIGEROLLES
23091	GIOUX
19136	MEYMAC
19139	MILLEVACHES
23134	MONTEIL-AU-VICOMTE
23144	NOUAILLE

19160	PEROLS-SUR-VEZERE
87117	PEYRAT-LE-CHATEAU
19164	PEYRELEVADE
23165	ROYERE-DE-VASSIVIERE
23212	SAINT-MARC-A-LOUBAUD
19226	SAINT-MERD-LES-OUSSINES
23232	SAINT-PIERRE-BELLEVUE
19241	SAINT-SETIERS
19244	SAINT-SULPICE-LES-BOIS
23249	SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE
19265	TARNAC
19268	TOY-VIAM
23257	VALLIERE
23264	VILLEDIEU

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A|B|C|D	A|B|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A196	*Chlidonias hybridus*	c	1	20	i	V	P	D			
B	A197	*Chlidonias niger*	c	1	20	i	R	G	D			
B	A215	*Bubo bubo*	c	1	2	i	V	DD	D			
B	A222	*Asio flammeus*	c	1	2	i	V	DD	D			
B	A223	*Aegolius funereus*	p	2	10	p	R	G	C	C	B	C
B	A224	*Caprimulgus europaeus*	r	190	390	p	C	G	C	C	C	C
B	A229	*Alcedo atthis*	w	11	100	i	P	DD	C	B	C	C
B	A229	*Alcedo atthis*	r	0	20	p	P	DD	D			
B	A236	*Dryocopus martius*	p	50	100	p	C	G	C	B	C	B

B	A246	*Lullula arborea*	w	100	5000	i	C	P	C	B	C	B
B	A246	*Lullula arborea*	r	200	800	p	C	G	C	B	C	B
B	A255	*Anthus campestris*	c	1	5	i	V	DD	D			
B	A272	*Luscinia svecica*	c	1	10	i	R	DD	D			
B	A338	*Lanius collurio*	r	500	1000	p	C	G	C	B	C	B
B	A379	*Emberiza hortulana*	c	1	10	i	R	DD	D			
B	A001	*Gavia stellata*	w	1	5	i	R	DD	D			
B	A002	*Gavia arctica*	w	1	5	i	V	DD	D			
B	A003	*Gavia immer*	w	1	5	i	R	DD	D			
B	A007	*Podiceps auritus*	w	1	5	i	V	DD	D			
B	A026	*Egretta garzetta*	c	1	10	i	R	P	D			
B	A027	*Egretta alba*	w	5	50	i	R	P	C	B	C	B
B	A029	*Ardea purpurea*	c	1	10	i	R	G	D			
B	A030	*Ciconia nigra*	c	1	50	i	C	P	C	B	C	B
B	A031	*Ciconia ciconia*	c	1	100	i	R	DD	D			
B	A052	*Anas crecca*	r	1	20	p	R	G	B	B	C	B
B	A059	*Aythya ferina*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A061	*Aythya fuligula*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A062	*Aythya marila*	w	1	2	i	V	G	D			
B	A068	*Mergus albellus*	w	1	5	i	V	DD	D			
B	A072	*Pernis apivorus*	r	50	100	p	C	P	C	C	C	C
B	A073	*Milvus migrans*	r	10	20	p	C	M	C	B	C	B
B	A074	*Milvus milvus*	w	1	10	i	R	DD	D			

B	A074	*Milvus milvus*	c	10	100	i	C	DD	C	B	C	B
B	A078	*Gyps fulvus*	c	1	50	i	R	M	D			
B	A079	*Aegypius monachus*	c	1	5	i	R	P	D			
B	A080	*Circaetus gallicus*	r	5	15	p	R	G	C	B	B	C
B	A081	*Circus aeruginosus*	c	1	20	i	P	DD	C	B	C	B
B	A082	*Circus cyaneus*	p	0	3	p	V	G	C	C	A	C
B	A084	*Circus pygargus*	c	1	10	i	R	P	D			
B	A091	*Aquila chrysaetos*	c	1	2	i	V	M	D			
B	A092	*Hieraaetus pennatus*	c	1	5	i	R	P	D			
B	A094	*Pandion haliaetus*	c	1	10	i	C	DD	C	B	C	B
B	A098	*Falco columbarius*	w	1	5	i	R	DD	D			
B	A098	*Falco columbarius*	c	1	10	i	C	P	C	B	C	B
B	A103	*Falco peregrinus*	w	1	10	i	P	G	D			
B	A103	*Falco peregrinus*	c	1	10	i	C	P	C	B	C	B
B	A127	*Grus grus*	c	5000	20000	i	C	P	C	B	C	B
B	A131	*Himantopus himantopus*	c	1	10	i	R	DD	D			
B	A140	*Pluvialis apricaria*	c	1	10	i	V	DD	D			
B	A142	*Vanellus vanellus*	r	0	5	p	R	G	C	B	C	B
B	A151	*Philomachus pugnax*	c	1	10	i	V	DD	D			
B	A153	*Gallinago gallinago*	c	10	100	i		DD	C	B	C	B
B	A155	*Scolopax rusticola*	c			i	C	DD	C	B	C	B
B	A157	*Limosa lapponica*	c	1	10	i	V	DD	D			
B	A166	*Tringa glareola*	c	10	100	i	R	P	C	B	C	B

B	A168	*Actitis hypoleucos*	c			i	P	DD	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Falco subbuteo*	5	20	p	P					X	
B		*Accipiter gentilis*	10	50	p	C			X		X	
B		*Coturnix coturnix*	10	100	p	P					X	
B		*Columba oenas*	10	100	p	C					X	
B		*Jynx torquilla*	10	100	p	R			X		X	
B		*Anthus pratensis*	50	200	p	C			X		X	
B		*Anthus spinoletta*			i	P			X		X	
B		*Certhia familiaris*			i	P			X		X	
B		*Lanius excubitor*	15	40	p	R			X		X	
B		*Saxicola rubetra*	100	1000	i	C			X		X	
B		*Turdus torquatus*	10	1000	i	R					X	
B		*Phylloscopus sibilatrix*				C						X

B		*Parus montanus*	20		p	P			X		X	
B		*Corvus corax*	10	200	i	C			X		X	
B		*Carduelis cannabina*	50	200	p	C						X
B		*Loxia curvirostra*	10	1000	p	P					X	
B		*Pyrrhula pyrrhula*			i	C						X
B		*Emberiza cia*	10	50	p	R			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	11 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	13 %
N15 : Autres terres arables	22 %
N16 : Forêts caducifoliées	12 %
N17 : Forêts de résineux	32 %
N19 : Forêts mixtes	8 %

Autres caractéristiques du site

Il convient de noter que la majeure partie de la ZPS est incluse au sein du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin pour lequel l'équilibre entre espaces ouverts et forestiers constitue un axe privilégié de la Charte.

Vulnérabilité : La préservation des oiseaux présents repose sur le maintien de l'équilibre entre les milieux ouverts agricoles et les milieux fermés forestiers.
Le risque majeur est la destruction des habitats les plus favorables aux oiseaux, notamment par la coupe à blanc et la replantation forestière, voire par les opérations de défrichement.

4.2 Qualité et importance

Le site présente un fort intérêt ornithologique pour les oiseaux nicheurs mais joue également un rôle important pour les haltes migratoires. Les habitats présents forment un complexe de milieux ouverts et fermés, humides et secs, favorables à plusieurs espèces d'oiseaux remarquables qui utilisent ce site pour l'hivernage, la reproduction et la nidification.
L'intérêt majeur de cette zone avait été reconnu dès le début des années 90 par son inscription à l'inventaire ZICO.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		I
L	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
M	A03.01	Fauche intensive ou intensification		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	B07	Autres activités sylvicoles (ex : érosion due à une éclaircie, fragmentation)		I
M	C03.03	Production d'énergie éolienne		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	F03	Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Indéterminé	12 %
Propriété privée (personne physique)	80 %
Propriété d'une association, groupement ou société	1 %
Domaine communal	5 %
Domaine de l'état	1 %
Concessions privatives du domaine public	1 %

4.5 Documentation

Inventaire ZICO (mai 1992).
DOCOB landes et zones hummides de la Haute-Vézère (janvier 1998).
DOCOB forêt de la Cubesse (octobre 2002).
DOCOB tourbière de Négarioux Malsagne (avril 2003).
DOCOB landes et zones humides autour de Vassivière (septembre 2003).
DOCOB vallée de la Gioune (avril 2005).
DOCOB tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond (novembre 2005).
DOCOB ZPS Plateau de Millevaches (avril 2011).

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1 %
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	4 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1 %
80	Parc naturel régional	99 %
21	Forêt domaniale	1 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	3 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : PNR Millevaches en Limousin

Adresse : 7, route d'Aubusson 19290 Millevaches

Courriel : info@pnr-millevahces.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom : Docob - ZPS Plateau de millevaches
Lien :
http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/fiches-cartes-docob-et-arretes-de-creation-correze-a1545.html

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation